

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1720

14 juin 2016

SOMMAIRE

Aquila Capital Renewables Feeder Fund III S.C.S.	82560	R.G. Sàrl	82536
CCA Life Settlements	82534	Rich Investments S.à r.l.	82538
Danske Fund of Funds	82527	Sensient Technologies Luxembourg Sàrl	82538
Eight International	82514	Sequoia IDF Asset Holdings S.A.	82538
Eight International	82527	S.G. Investissement S.A.	82538
Erkaso S.à r.l.	82547	Société Civile Finances Azur	82540
Evergreen II - SICAV-FIS	82556	Société de Participations Immobilières S.à r.l.	82539
HayFin DLF (Europe) Luxco 2 S.à r.l.	82547	Sonae Sierra Brazil B.V.	82539
HayFin DLF (Europe) Luxco 3 S.à r.l.	82547	South Business Development S.à r.l.	82541
Hutchison Whampoa Luxembourg Holdings S.à r.l.	82559	Southern Participations S.A.	82539
Ilaex Assets S.A.	82542	Southern Participations S.A.	82540
Immo Traders	82559	STAR s. à r.l.	82541
Ithaca S.A.	82543	Talerion Holding S.A.	82558
Mandarin Capital Management S.A.	82546	Talerion Holding S.A.	82558
OCM Luxembourg Olivers Yard Apart-Hotel S.à r.l.	82536	TCP Publishing Holdco S.à r.l.	82558
Pulsar (Lux)	82533	Tecmesse S.A.	82558
Raiffeisen Vie S.A.	82537	Telindus	82559
Rational Asset Management	82537	Thya S.A.	82559
Rational Asset Management	82537	Travelsify S.A.	82543
REF V Darwin Finance S.à r.l.	82537	Triton III LuxCo 5 S.à r.l.	82557
R.G. Sàrl	82536	Triton III LuxCo 7 S.à r.l.	82557
R.G. Sàrl	82536	TSC Fund	82560
		UBS (Lux) Structured Sicav	82534

Eight International, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg C 125.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the third day of the month of March.

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1) New Deal Advisors SPA, joint-stock company (società per azioni), having its registered office at Via S. Vittore Al Teatro, 3, 20123 Milano, Italia; registered with the Registrar of Companies in Milan under number 07625910968;

2) JP Weber Sp. z o.o., limited liability company (spółka z ograniczoną odpowiedzialnością), having its registered office at Rynek 39/40, 50-102 Wrocław, Poland, registered with the Judiciary national Registrar under number 0000253773;

3) Forest Partners Estrada y Asociados, S.L.P, limited liability partnership (sociedad limitada profesional), having its registered office at Calle Miguel Ángel 21, 3rd floor, 28010 Madrid, Spain, with tax identification number B85173136;

4) Financial Consulting Group LLC, limited liability company, having its registered office at Taganskaya st. 17-27, 109147, Moscow, Russia - Alexander Minkin, registered with the Registrar of Companies under number 1067759961422;

5) Eight Advisory SAS, simplified joint-stock company (société par actions simplifiée), having its registered office at 40, rue de Courcelles, 75008 Paris, France, registered with the Registrar of Companies in Paris under number 514 274 760;

6) Eight Advisory France SAS, simplified joint-stock company (société par actions simplifiée), having its registered office at 40, rue de Courcelles, 75008 Paris, France, registered with the Registrar of Companies in Paris under number 529 257 024;

7) Eight Advisory UK, private company limited by shares, having its registered office at 1 Berkeley Street (London) W1J 8DJ, UK, registered with the Company House under number 09756588,

here represented by Mr. Fabian TCHEKEMIAN, lawyer, with professional address in B-1050 Brussels (Belgium), 81, Avenue Louise, by virtue of seven power of attorney, given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the officiating notary, will be registered with the present deed.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to state as follows the establishment contract of an Economic Interest Grouping (the «Grouping»):

Chapter I. Form, Object, Name, Registered Office, Object, Duration, Capital

Art. 1. Form. An Economic Interest Grouping exists between the signing parties and future admitted Members, and is governed by the Luxembourg law of 25 March 1991 pertaining to economic interest groupings (the «Law») and by all subsequent texts as well as by this contract (hereafter the «Contract»)

Art. 2. Object of the Grouping.

§ 1 The Grouping's object is as follows:

1°) The creation, maintenance, development, management and protection of a brand name on behalf of its Members and the marketing activities thereof.

The brand name will be linked to the Members' activities consisting of «Advisory Services», which shall mean the advisory services rendered by the Members, including exhaustively transaction support, litigation, restructuring, valuation and working capital management services. Such services are intended to include other directly or indirectly related services, such as attest services.

2°) To regulate the use of the aforementioned brand name and of any derivation thereof by the Members and/or their right to present themselves to the public or otherwise represent themselves as Members of the Grouping.

3°) To promote the creation and functioning of different service lines for the Members, in order to provide clients with the very best and most highly specialized Advisory Services.

4°) To prepare a program of professional development for the Members, including the training of both young and experienced professionals employed by the Members.

5°) To design a program of knowledge sharing for the Members, including also among other actions the coordination, with the collaboration of the Members, in the preparation of technical publications of interest to the Members and their clients, the drafting of technical notes for the remittance to the media.

6°) At the discretion of the Board of Managers, additional assistance to the Members pertaining to the items sub (1°) to (5°) here above.

§ 2. For the avoidance of doubt, this Contract does not constitute an agreement for partnership in relation to the activities of the Members and each Member remains solely responsible for its own activities.

§ 3. The Grouping may carry out any lawful act or operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

It may not carry out any acts prohibited by the Law, namely:

(i) exercise, directly or indirectly, a power of management or supervision of the activities of its Members or of another undertaking, in particular in the fields of personnel, finance and investment;

(ii) directly or indirectly hold shares of any kind in a Member undertaking; the holding of shares in another undertaking shall be possible only in so far as it is necessary for the achievement of the Grouping's object and if it is done on its Members' behalf;

Art. 3. Name. The Grouping exists under the name of «Eight International». In all deeds and documents issued by the Grouping to third parties in respect of operations duly approved by the Board of Managers in accordance with article 12 of the Contract, and intended to third parties, this name will always be preceded or immediately followed by the words Economic Interest Grouping or by the abbreviation GIE, the precise indication of the Grouping's registered office, as well as the words «Trade and Company Register» or the initials «R.C.S.» followed by its registration number.

Art. 4. Registered Office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Duration. The Grouping is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. Capital - Contributions - Sources of Financing. The Grouping is founded with no capital.

Each Member contributes to the running expenses of the Grouping in equal parts unless different rules have been adopted by a resolution of the Extraordinary General Meeting of the Members.

The expenses of the Grouping are covered through cash calls directed by the Board of Managers to each Member, in compliance with the annual budget.

The Grouping may have, according to its needs, recourse to all types of financing, namely, but not limited to, capital funds, current account advances, subscriptions, invoicing of Members for services rendered, and contributions in kind.

Chapter II. Rights and Obligations of the Members - Admission -Withdrawal - Exclusion - Transfer of Shares

Art. 7. Rights and Obligations of the Members. The Members of the Grouping (the «Members») have the rights and obligations as defined in the Contract.

Specifically they contribute to the annual budget proposed by the Board and approved by the General Meeting, share profits and losses of the Grouping, as well as the proceeds of liquidation, as soon as they are verified by the General Meeting of the Members, under the conditions and within the proportions outlined in articles 18 and 20 of the Contract. The contribution of each Member will be decided by a resolution of the Extraordinary General Meeting of the Members when such a Meeting will approve the annual budget proposed by the Board. As far as possible, the Extraordinary General Meeting of the Members will take Each Member's financial capacity into consideration when deciding on the Members' contribution.

The Members are responsible for the Grouping's debts to the extent of their own assets. They are jointly liable for the Grouping's debts, unless otherwise agreed with third parties. Between themselves, Members are responsible for the Grouping's debts in equal parts unless different rules have been adopted by a resolution of the Extraordinary General Meeting of the Members. New Members of the Grouping will be exonerated from the debts accumulated by the Grouping prior to their membership.

Members will participate at General Meetings in compliance with the conditions outlined in articles 13 to 15 of the Contract.

Each Member is entitled to use the services of the Grouping for all operations undertaken within the limits of the object of the Grouping.

Each Member, including Members who withdraw and Members whose memberships are revoked, commits to treat all information as strictly confidential, whether it is pertaining to the Grouping, current or potential clients of its Members, or any person having a direct or an indirect connection to the Grouping or its Members. In case a Member leaves, his confidentiality obligation shall stay in effect for an unlimited period of time.

Art. 8. Admission. The Grouping may admit new Members on the condition that they have an economic activity compatible with the Grouping's object as defined by article 2 of the Contract.

The admission will be decided by an Extraordinary General Meeting of the Members.

The terms and conditions for admitting new Members will be addressed in a separate membership agreement to be signed by the Chairperson of the Board of Managers and the new Member(s).

Art. 9. Withdrawal. Any Member may withdraw at any time, as long as he gives at least ninety (90) days' notice by registered mail to the Board of Managers, sent to the Grouping's registered office.

Any Member who withdraws from the Grouping remains jointly liable to the creditors for the Grouping's debts incurred up to the time the withdrawing Member's departure is published in the Mémorial.

In his/her/its transactions with the Grouping, the departing Member has the rights and obligation to share the profits and losses of the current accounting year, in proportion to his/her/its time of activity within the Grouping during the current financial year and until the publication of his/her/its withdrawal.

The departing Member leaves without any other consideration, without any right on the brand name and more generally on the intellectual property owned by the Grouping.

Art. 10. Exclusion. The revocation of a Member's membership may be determined at any time by the Extraordinary General Meeting pursuant to the proposal of one or more Members or the proposal of the Board, in the event of a serious disturbance caused by the Member whose membership revocation is proposed, or for the following reasons:

1. Non-fulfilment of his/her/its obligations by said Member and failing to correct the situation within a reasonable time.
2. In case of a complete or partial transfer of the Member's business pertaining to Advisory Services, by way of split, merger with, or absorption by an entity which is not connected to the Grouping or a Member thereof, without advance notification to the Board of Managers.
3. In case of one or several changes of its share ownership, if it leads to a change in the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a Member, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise. This also applies to a change of share ownership of a Member as a result of a court-supervised reorganization following insolvency.
4. In case of liquidation, winding up, insolvency, death, incapacity of the Member.
5. In case of non-compliance by a Member of one of the basic conditions outlined in the Internal Charter and/or the Alliance Agreement on which the Grouping was based, with respect to its object as set forth herein.
6. In case of violation by a Member of the confidentiality of information discussed through meetings or other information exchange related to the Grouping's strategy.
7. In general, in case of serious disturbance or a risk or threat thereof, to the functioning of the Grouping.
8. Non-attendance to the Grouping's meetings within one year with no communication with the rest of the Members during that time.
9. Non-compliance of agreed payments/fees or other obligations that are agreed upon by the Members and considered as a rejection cause by them.

Upon request by one or more Members, the Board of Managers must convene an Extraordinary General Meeting. A single Member may also convene the Extraordinary General Meeting should the Board of Managers fail to do so.

The Member whose membership is subject to revocation may not vote on this matter. The revocation is decided with a three fourth majority vote.

In the case of one Member's revocation, the Grouping continues to exist between the remaining Members.

In his/her/its relationship with the Grouping, the revoked Member shares the profits and is liable for the debts of the current accounting year, in proportion to the time of his activity in the Grouping during that accounting year, and until the day on which the revocation of his membership is made public.

The revoked Member leaves without any other consideration, without any right on the brand name and more generally on the intellectual property owned by the Grouping.

Without any delay the revoked Member must cease to use any reference to the Grouping in his/her/its business documents.

From time to time, the Members of the Grouping may specify, which events, amongst others, are to be considered as a serious disturbance and may as such cause the Member to be excluded. They may do so in the Internal Charter to be signed by all Members.

Chapter III. Administration of the Grouping

Art. 11. Management.

11.1. Nomination of Managers to the Board - Termination of functions

The Grouping is managed by a board of managers (the «Board») made up of eight (8) managers (the «Managers»). The Managers may be natural or legal persons, Members or non-Members of the Grouping, it being specified that seven (7) managers are appointed from a list of candidates provided by the founding Members. Each founding Member has the right to present two candidates. At least two candidates are introduced for one vacant position of Manager.

The Board coordinates and organizes the activities of the Grouping.

The first Managers are designated by the Contract, and, during the course of business, by the Ordinary General Meeting.

The Managers must be selected from those persons suggested by the Members.

The Managers are nominated for a period of one financial year. Each Manager may be dismissed ad nutum by the Ordinary General Meeting.

In addition, each Member may ask for the revocation of a Manager for just cause in court.

In case of death, incapacity or dismissal of a Manager, the Board shall appoint a new Manager. The appointment is to be made on a temporary basis and must be submitted for ratification to the next Ordinary General Meeting. In case the appointment is not ratified, the deliberations and acts of the Board made during this interim period remain nevertheless valid.

If a legal entity is nominated as Manager, such an entity must designate a permanent representative by registered letter addressed to the Grouping, who will carry the same civil and criminal liability as a Manager in his/her own name, notwithstanding the liability of the legal entity of which he/she is the representative.

11.2. Functioning

The Board elects one of the Managers to be a chairperson (the «Chairperson») and optionally, a secretary (the «Secretary»), who shall not necessarily be member of the Board.

The Board may be convened, as often as the interests of the Grouping require such a meeting, by the Chairperson or by two Managers, who are to send convening notices, within seven (7) days prior to the scheduled date of the meeting, by normal or electronic mail. Notices to convene may be given verbally if all the members of the Board are present or represented.

The person who convenes the meeting fixes its agenda.

The Chairperson of the Board will chair the meeting. If he/she is absent, the Managers present designate a chairperson of the meeting.

Minutes of the Board's deliberations will be taken. The minutes will be kept in a special register and signed by the chairperson of the meeting and one Manager.

The Chairperson, any two Managers or any Manager with the Secretary will officially certify copies or extracts of the minutes.

The Board's deliberations are valid regardless of the number of Managers present.

Each Manager may grant another Manager the power to represent him at a meeting of the Board, but each manager may only represent one other Manager. However, each Manager must attend at least eighty percent (80%) of all Board meetings and Board conference calls.

Decisions are resolved by a majority vote among the Managers who are present or represented at the meeting. In case of a split vote, the Chairperson of the meeting has a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all members of the Board of Managers shall have the same effect as resolutions passed at meetings of the Board of Managers.

Any and all members of the Board of Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

11.3. Powers

§ 1. The Board is empowered to perform any action necessary for or useful in attaining the Grouping's object, except those reserved for the General Meeting by law and provisions of the Contract.

§ 2. The Board regularly reports to the General Meeting, organizes the expansion of the Grouping, presents annual budgets to the General Meeting, presents action plans to the General Meeting and executes action plans approved by the General Meeting.

The annual budget and operating plan will be designed to facilitate the effective implementation of policies and coordination of the practices of the Members as well as to implement initiatives to support marketing, business development or knowledgesharing activities.

§ 3. In respect of dealings with third parties, any manager is authorized to represent the Grouping vis-à-vis any third parties, within its corporate object, for any matter the value of which exceeds not the amount of five thousand euros (€ 5,000.00).

Any two Managers may jointly bind the Grouping within its corporate object and are authorized to represent the Grouping vis-à-vis any third parties in any circumstance. They will act their rights within the limits of the Grouping's object and within the limits of the Internal Charter, the financial plan, the annual budget and notwithstanding powers reserved exclusively to the General Meeting, as outlined in the applicable laws and regulations, as well as in the Contract.

From time to time, Members may further limit the powers of the Board. This may be done by any agreement or charter unanimously signed by all the Members which is sent to the Board by registered letter.

The Board has the authority to delegate special or temporary powers to any person of its choice (the «Delegated Manager (s)»).

Chapter IV. General Meetings

Art. 12. Powers. Only the General Meeting will be competent to decide on the modification of the present Contract, admission and exclusion of members, the winding up of the Grouping, the approval of the accounts of a financial year.

Moreover, the General Meeting will review, adopt, amend, or reject all proposals made by the Board to promote and manage the alliance, to coordinate and to execute all marketing and business development, to organize the knowledge sharing and engagement activities as proposed in the Board's annual operating plan and the Board's annual budget.

Art. 13. Convening - Procedure. The Members will hold a general meeting, which will be deemed as extraordinary (the «Extraordinary General Meeting») if it is being held in order to amend the provisions of the Contract or for all other resolutions to be taken by an Extraordinary General Meeting pursuant to the terms of the Contract, and ordinary (the «Ordinary General Meeting») in all other cases.

The General Meeting is convened by the Chairperson or any Manager, be it on their own initiative or by a request of one or several Members. In case of emergency, it may also be called, by a court-appointed representative.

In case of liquidation, the General Meeting will be convened by the liquidator(s).

The convening notices include the agenda of the meeting and are sent by registered mail or by electronic mail with acknowledgment receipt to the Members at least fifteen (15) days before the date of the Meeting. If necessary, documents providing further information to the Members are included with the convening notice.

The person who convenes the meeting decides in which manner matters for collective decisions will be addressed, whether by written vote, electronic vote or by meeting.

The General Meeting is chaired by the Chairperson or, by default, by any other Manager present. If the convening is not led by a Manager, the General Meeting is chaired by a court-appointed representative or by the liquidator who is summoned to the convening.

A Member may give another Member the right to represent him/her/it at the General Meeting.

Each Member of the General Meeting has one vote, and, where applicable, the votes of the Members he/she/it represents.

The deliberations are witnessed by the recording of minutes, which are kept in a special register and signed by the chairperson of the meeting and by the Secretary, if applicable.

Copies or extracts of the minutes are validly certified as true by the Chairperson or by the Secretary.

Art. 14. Ordinary General Meeting. Decisions of the Ordinary General Meeting are taken at a two third majority, provided that at least half of the Members are present or represented on the first convening notice. On second notice, the Ordinary General Meeting will validly decide on the same majority as stated here above whatever the number of the attending Members.

The Ordinary General Meeting decides over all written resolution propositions included in the agenda which do not fall under the competence of the Extraordinary General Meeting. Specifically, the Ordinary General Meeting reviews the accounts of a financial year, decide on the discharge to the Managers (manager per manager) and on the nomination of the Managers.

The Ordinary General Meeting which is to review the accounts of a financial year must be convened by the Board of Managers to be held within six months of the closing of that financial year.

Art. 15. Extraordinary General Meeting. The Extraordinary General Meeting will validly decide on any issue if at least half of the Members are present or represented on the first convening notice. On second notice, the Extraordinary General Meeting will validly decide whatever the number of the attending Members.

Decisions of the Extraordinary General Meeting are taken unanimously on the following issues

- modification of the Grouping's object;
- modification of the rule "one Member, one vote";
- modification of the rules of attendance to the General Meetings and majority;
- modification of the Grouping's duration;
- modification of the Members' contribution to the Grouping's financing;
- modification of the Members' other obligations;
- modification of the Members' rights.

Decisions of the Extraordinary General Meeting are taken at a three fourth majority on the following issues:

- modification of any other provision of the present Contract;
- admission and exclusion of members;
- winding-up of the Grouping;
- appointment of one or several liquidators.

The revocation of existing Members is subject to a special procedure, as outlined in article 10.

Chapter V. Grouping Accounts

Art. 16. Financial year. The financial year begins on 1 January and finishes on 31 December of each year.

Art. 17. Grouping Accounts. The accounting of the Grouping's operations is made on a regular basis.

The report on the financial year's operations, the inventory report, the annual accounts (the balance sheet, the profits and losses account and annexes), are submitted by the Board to the Ordinary General Meeting within the time frame outlined in article 14 hereof.

With the exception of the inventory report, these documents are sent to the Members at their request. The inventory is available to them at the Grouping's registered office, from the time of the convening until the day of the General Meeting.

The accounts are drafted, for each financial year, in the same form and with the same evaluation method, except in case amendments are explicitly agreed by the General Meeting.

Art. 18. Profit Distribution - Allocation of Annual Results. The Grouping is not itself involved in the distribution of profits or the allocation of profits or losses. Profits may be assigned partially or in full to the reserve accounts.

Chapter VI. Winding up - Liquidation

Art. 19. Winding up. The Grouping is wound up:

- by the decision of its Members, when taken at an Extraordinary General Meeting;
- by a judicial decision pronounced at the request of a Member as the consequence of a misunderstanding between Members or groups of Members which threatens the working of the Grouping, or for any other just cause;
- in case all the Grouping's powers fall into one hand, or in case the retirement or revocation of one or several memberships leaves only one Member remaining in the Grouping.

The death, incapacity, dissolution or bankruptcy of a Member does not lead to the winding up of the Grouping which continues to exist between the other Members (except by application of the previous paragraph).

Art. 20. Liquidation. The Grouping is in liquidation from the moment of the decision of its winding up for any reason whatsoever.

The indication ECONOMIC INTEREST GROUPING should then be followed by the indication «in liquidation». This indication, as well as the name of the liquidators, should figure in all deeds and documents issued by the Grouping and intended to third parties and specifically on all letters, bills, announcements and publications whatsoever.

The legal identity of the Grouping continues to exist for the purpose of the winding up until this process is completed.

The liquidator(s) are designated by the General Meeting or by the judicial decision which pronounces the winding up.

In the absence of a decision designating a specific person, the Board will act as liquidator(s).

The terms and conditions of the winding up process are specified by the decision which appoints the liquidator(s). In the absence of such terms and conditions, the winding up is performed according to the Law.

After paying the Grouping's debts and the Members' current accounts, the remaining assets will be shared by the Members on the basis specified by the decision which appoints the liquidator(s) taking into consideration the contributions made by each member to the Grouping's budget according to Article 7. If assets are insufficient, the balance will be paid up by the Members on the same basis.

Chapter VII. Disputes

Art. 21. Disputes. Any dispute or claim arising out of or in connection with the Contract, or the breach, termination or invalidity thereof, shall be settled by arbitration in accordance with the Rules of Arbitration of the International Chamber of Commerce by one or more arbitrators appointed in accordance with the said Rules. The place of arbitration shall be Paris. The language of the arbitration shall be English. The Alliance Members agree to comply with the award that may be issued.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2016.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named persons, being the initial Members and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

I. By way of exception to article 11.1 of the Contract, the Members chose to appoint only seven Managers in order to reserve one position as manager for the candidates which should be admitted as new Members in the next few months.

The following are appointed as Managers:

1) New Deal Advisors SPA, joint-stock company (società per azioni), having its registered office at Via S. Vittore Al Teatro, 3, 20123 Milano, Italia; registered with the Registrar of Companies in Milan under number 07625910968, which appoints Mrs. Mara Anna Rita CAVERINI as its permanent representative;

2) JP Weber Sp. z o.o., limited liability company (spółka z ograniczoną odpowiedzialnością), having its registered office at Rynek 39/40, 50-102 Wrocław, Poland, registered with the Judiciary national Registrar under number 0000253773 which appoints Mr. Mirco Stefan WEBER as its permanent representative;

3) Forest Partners Estrada y Asociados, S.L.P, limited liability partnership (sociedad limitada profesional), having its registered office at Calle Miguel Ángel 21, 3rd floor, 28010 Madrid, Spain, with tax identification number B85173136, which appoints Mr. José Vicente ESTRADA ESTEBAN as its permanent representative;

4) Financial Consulting Group LLC, limited liability company, having its registered office at Taganskaya st. 17-27, 109147, Moscow, Russia - Alexander Minkin, registered with the Registrar of Companies under number 1067759961422, which appoints Mr. Artem Dmitrievich SITNIKOV as its permanent representative;

5) Eight Advisory SAS, simplified joint-stock company (société par actions simplifiée), having its registered office at 40, rue de Courcelles, 75008 Paris, France, registered with the Registrar of Companies in Paris under number 514 274 760 which appoints Mr. Eric DEMUYT as its permanent representative;

6) Eight Advisory France SAS, simplified joint-stock company (société par actions simplifiée), having its registered office at 40, rue de Courcelles, 75008 Paris, France, registered with the Registrar of Companies in Paris under number 529 257 024, which appoints Mr. Pascal RAIDRON as its permanent representative;

7) Eight Advisory UK, private company limited by shares, having its registered office at 1 Berkeley Street (London) W1J 8DJ, UK, registered with the Company House under 09756588, which appoints Mr. Justin WELSTEAD as its permanent representative.

II. By way of exception to article 11.1 of the Contract, their terms of office will expire after the annual meeting of Members of the year 2018, in order to stabilize the Grouping during the start-up phase.

III. The registered office of the Grouping is established at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le troisième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

ONT COMPARU:

1) New Deal Advisors SPA, société par actions (società per azioni), ayant son siège social établi à Via S. Vittore Al Teatro, 3, 20123 Milan, Italie, enregistrée au Registre des Sociétés à Milan sous le numéro 07625910968;

2) JP Weber Sp. z o.o., société à responsabilité limitée (spółka z ograniczoną odpowiedzialnością), ayant son siège social établi à Rynek, 39/40, 50-102 Wrocław, Pologne, enregistrée au Registre Judiciaire national sous le numéro 0000253773;

3) Forest Partners Estrada y Asociados, S.L.P, société à responsabilité limitée (sociedad limitada profesional), ayant son siège social établi à Calle Miguel Angel 21, 3^{ème} étage, 28010 Madrid, Espagne, numéro d'identification fiscale B85173136;

4) Financial Consulting Group LLC, société à responsabilité limitée, ayant son siège social établi à Taganskaya st. 17-27, 109147 Moscou, Russie, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro 1067759961422;

5) Eight Advisory SAS, société par actions simplifiée, ayant son siège social établi à 40, rue de Courcelles, 75008 Paris, France, enregistrée au RCS (Paris) sous le numéro 514.274.760;

6) Eight Advisory France SAS, société par actions simplifiée, ayant son siège social établi à 40, rue de Courcelles, 75008 Paris, France, enregistrée au RCS (Paris) sous le numéro 529.257.024;

7) Eight Advisory UK, société privée à responsabilité limitée (private company limited by shares), ayant son siège social établi à 1, Berkley Street, W1J 8DJ Londres, Royaume-Uni, enregistrée au Registre des Sociétés (Company House) sous le numéro 09756588,

ici représentées par Maître Fabian TCHEKEMIAN, avocat, dont l'adresse professionnelle est à 1050 Bruxelles (Belgique), 81, Avenue Louise, en vertu de sept (7) procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'un contrat constitutif d'un Groupement d'Intérêt Economique (le «Groupement»):

Titre I^{er} . Formation - Objet - Dénomination - Siège - Durée - Capital

Art. 1^{er} . Forme. Il existe entre les soussignés et les nouveaux Membres admis un Groupement d'Intérêt Économique régi par la loi luxembourgeoise du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêt économique (la «Loi») et par tous textes subséquents ainsi que par le présent contrat (le «Contrat»)

Art. 2. Objet du Groupement.

§1. L'objet du Groupement est le suivant:

1°) la création, le maintien, le développement et la gestion d'une marque de services pour compte de ses Membres ainsi que les activités marketing y relatives.

La marque sera liée à l'activité des Membres consistant en «Advisory Services», c'est à dire des services de conseil prestés par les Membres, y inclus, exhaustivement tous avis ou conseil en matière de transactions, contentieux, restructuration, valorisation et fonds de roulement. Ces services comprennent en outre tous services directement ou indirectement liés, tels que les services d'attestation.

2°) D'encadrer l'usage de la marque précitée et tout dérivé de celle-ci par ses Membres et/ou leur droit de se présenter au public ou de se présenter comme Membres du Groupement.

3°) De promouvoir la création et le fonctionnement de différentes lignes de service pour les Membres, afin de pouvoir offrir aux clients les Advisory Services les meilleurs et les plus hautement spécialisés.

4°) De préparer un programme de développement professionnel pour les Membres, y inclus la formation des jeunes collaborateurs et des collaborateurs plus expérimentés employés par les Membres.

5°) De concevoir un programme de partage des connaissances pour les Membres, y compris parmi d'autres actions, la coordination, avec la collaboration des membres, de la préparation de publications techniques ayant un intérêt pour les Membres et leurs Clients, la rédaction de notes techniques pour la remise aux médias.

6°) A la discrétion du Conseil de Gérance, une aide supplémentaire pour les Membres concernant les sujets repris sous les articles (1°) à (5°) ci-dessus.

§ 2. Pour dissiper tout doute, le présent contrat ne constitue pas un accord de partenariat en relation avec les activités des Membres et chaque Membre reste seul responsable de ses propres activités.

§ 3. Le groupement peut accomplir tout acte ou opération légale qu'il jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet:

(i) l'exercice, directement ou indirectement, d'un pouvoir de direction ou de supervision des activités de ses Membres ou d'une autre entreprise, en particulier dans les domaines du personnel, des finances et de l'investissement;

(ii) détenir, directement ou indirectement, des actions ou parts de toute nature dans une entreprise Membre; la détention d'actions dans une autre entreprise ne sera possible que dans la mesure où il est nécessaire pour la réalisation de l'objet du Groupement et si elle est faite au nom de ses Membres;

Art. 3. Dénomination. Le Groupement existe sous la dénomination de «Eight International». Dans tous les actes et documents émanant du Groupement destinés aux tiers lors d'opérations dûment approuvées par le Conseil de Gérance en application de l'article 12 du Contrat, cette dénomination devra toujours être précédée ou suivie immédiatement des mots «Groupement d'Intérêt Economique» ou du sigle «GIE», de l'indication précise du siège social du Groupement, des mots «registre de commerce et des sociétés» ou des initiales «RCS» suivis du numéro d'immatriculation.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Durée. Le Groupement est constitué pour une durée illimitée.

Art. 6. Apports - Sources de financement. Le Groupement est fondé sans capital.

Chaque Membre contribue aux charges de fonctionnement du Groupement par parts égales sauf règles contraires adoptées par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Membres.

Les dépenses du Groupement sont couvertes par les appels de fonds effectués par le Conseil de Gérance auprès de chaque Membre, conformément au budget annuel.

Le Groupement peut, pour autant que de besoin, avoir recours à toute forme de financement, notamment et sans que cette liste soit exhaustive, au moyen d'apports de fonds en capital, d'avances en compte courant, de cotisations, de facturation aux Membres des services rendus, et d'apports en nature.

Titre II. Droits et obligations des Membres - Admission - Retrait - Exclusion - Transmission des Parts

Art. 7. Droits et obligations des Membres. Les Membres du Groupement (les «Membres») bénéficient des droits et sont soumis aux obligations formulées au Contrat.

Ils sont, notamment, saisis des résultats positifs ou négatifs du Groupement, de même que du solde de liquidation, dès leur constatation par l'Assemblée Générale, dans les conditions et proportions fixées par les articles 18 et 20 du Contrat. La contribution de chaque Membre sera décidée par une résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire quand une telle assemblée adoptera le budget annuel proposé par le Conseil. Pour autant que cela soit possible, l'Assemblée Générale Extraordinaire prendra en considération les moyens financiers de chaque Membre lorsqu'elle décidera de la contribution des Membres.

Les Membres sont tenus des dettes du Groupement, sur leur patrimoine. Ils sont tenus solidairement des dettes du Groupement, sauf convention contraire avec les tiers contractants. Dans leurs rapports entre eux, les Membres sont tenus des dettes du Groupement par parts égales à moins que l'Assemblée Générale Extraordinaire des Membres n'en ait décidé autrement. Tout nouveau Membre sera exonéré des dettes nées antérieurement à son entrée dans le Groupement.

Les Membres participent aux Assemblées Générales dans les conditions fixées aux articles 13 à 15 du Contrat.

Chacun des Membres peut utiliser les services du Groupement pour toutes opérations entrant dans l'objet de celui-ci.

Chacun des Membres, y compris les Membres qui se sont retirés et les Membres dont l'exclusion a été prononcée, s'engage à traiter comme confidentielle toute information de quelque nature que ce soit, afférente au Groupement, à ses clients actuels ou potentiels, ou à toute personne ayant un lien direct ou indirect avec le Groupement. En cas de départ, l'obligation de confidentialité restera valable pour une période illimitée.

Art. 8. Admission. Le Groupement peut admettre de nouveaux Membres, à condition que ceux-ci exercent une activité économique compatible avec l'objet du Groupement tel que défini à l'article 2.

L'admission de nouveaux Membres est décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Membres.

Les termes et conditions de l'admission de nouveaux Membres feront l'objet d'un acte d'admission séparé qui sera signé entre le Président du Conseil de Gérance et le(s) nouveau(x) Membre(s).

Art. 9. Retrait. Tout Membre peut se retirer à tout moment, sous réserve qu'il ait adressé un préavis au Conseil de Gérance, à l'adresse du siège du Groupement, quatre-vingt-dix (90) jours au moins à l'avance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le Membre qui se retire reste engagé solidairement à l'égard des créanciers du Groupement dont la créance est née antérieurement à la publication du retrait dudit Membre au Mémorial.

Dans ses rapports avec le Groupement, le Membre qui se retire a droit à sa part dans les résultats positifs et contribue aux résultats négatifs de l'exercice social en cours, au prorata de son temps de présence dans le Groupement au cours dudit exercice et jusqu'à la publication de son retrait.

Le Membre qui se retire ne bénéficiera pas d'autres avantages, n'aura aucun droit sur la marque ni d'une manière plus générale sur les droits de propriété intellectuelle détenus par le Groupement.

Art. 10. Exclusion. L'exclusion d'un Membre peut être prononcée à tout moment par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur proposition d'un ou de plusieurs Membres, dans le cas de troubles graves causés par le Membre, dont l'exclusion est proposée, et pour les motifs ci-après énoncés:

1. En cas de non-respect de ses obligations par ledit Membre et de manquements à y remédier dans les meilleurs délais.
2. En cas de cession totale ou partielle de l'activité du Membre relative aux Advisory Services, par fusion, scission, absorption à/avec une société/une entreprise tierce au Groupement ou sans lien avec un Membre du Groupement, sans l'accord préalable et écrit du Conseil de Gérance.
3. En cas d'une ou de plusieurs modifications dans le capital dudit Membre entraînant directement ou indirectement un changement du pouvoir de direction de la gestion et de la stratégie du Membre, que ce soit par le biais de titres avec droit de vote, par contrat ou d'une quelconque autre manière. Ceci s'applique également en cas de réorganisation du Membre suite à une procédure d'insolvabilité supervisée par les cours et tribunaux.
4. En cas de liquidation, dissolution, faillite, insolvabilité, décès, incapacité du Membre.
5. En cas de non-respect par le Membre d'une des conditions de base précisées dans le Règlement Intérieur et/ou le Contrat d'Alliance sur la base duquel la constitution du Groupement a été décidée, en ce qui concerne son objet.
6. En cas de violation par le Membre de la confidentialité de l'information discutée aux réunions et d'autres échanges d'information relatifs à la stratégie du Groupement.
7. En général en cas de trouble grave ou risque de trouble grave ou menace de trouble grave, au fonctionnement du Groupement.

8. En cas de non-participation aux réunions du Groupement pendant plus d'un an, sans communication avec les autres Membres pendant cette période.

9. En cas de non-respect des obligations de paiement ou d'autres obligations considérées comme une cause d'exclusion par les Membres.

En cas de demande par un ou plusieurs Membres, le Conseil de Gérance doit convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire. Un Membre peut également convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire au cas où le Conseil de Gérance ne le ferait pas.

Le Membre dont l'exclusion est l'objet du vote ne peut participer au vote. La révocation est acquise à la majorité des trois-quarts.

Dans l'hypothèse de l'exclusion d'un Membre, le Groupement continue à exister entre les Membres restants.

Dans ses rapports avec le Groupement, le Membre exclu a droit à sa part dans les résultats positifs et contribue aux résultats négatifs de l'exercice social en cours, au prorata de son temps de présence dans le Groupement au cours dudit exercice, et jusqu'à la publication de son exclusion.

Le Membre exclu ne bénéficiera pas d'autres avantages, n'aura aucun droit sur la marque ni d'une manière plus générale sur les droits de propriété intellectuelle détenus par le Groupement.

Le Membre exclu doit sans délai faire disparaître de ses documents sociaux toute référence au Groupement.

De temps à autre, les Membres peuvent spécifier quels événements sont à considérer comme troubles graves, et peuvent comme tels conduire à l'exclusion d'un Membre. Ils peuvent le faire dans un Règlement Intérieur à signer par tous les Membres.

Titre III. Administration du Groupement

Art. 11. Gérance.

11.1. Nomination des Membres du Conseil de gérance - Cessation des fonctions.

Le Groupement est administré par un conseil de gérance (le «Conseil») composé de huit (8) gérants (les «Gérants»). Les Gérants peuvent être des personnes physiques ou morales, Membres ou non du Groupement, étant toutefois spécifié que sept (7) gérants sont désignés sur la base d'une liste de candidats présentée par les Membres fondateurs. Chaque Membre fondateur a le droit de présenter deux (2) candidats. Au moins deux (2) candidats sont proposés pour un poste vacant de Gérant.

Le Conseil coordonne et organise les activités du Groupement.

Les premiers Gérants sont désignés par le Contrat et, au cours de la vie sociale, par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les Gérants sont obligatoirement choisis parmi les personnes proposées par les Membres.

Les Gérants sont nommés pour une période d'un exercice. Chaque Gérant est révocable ad nutum par l'Assemblée Générale Ordinaire.

En outre, tout Membre peut demander en justice la révocation d'un Gérant pour de justes motifs.

En cas de décès, d'incapacité ou de démission d'un Gérant, le Conseil peut, s'il l'estime utile, coopter un nouveau Gérant. La cooptation est faite à titre provisoire et doit être soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsqu'une personne morale est nommée membre du Conseil, elle est tenue de désigner par lettre recommandée adressée au Groupement un représentant permanent, qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était membre du Conseil en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité de la personne morale qu'il représente.

11.2. Le fonctionnement

Le Conseil élit en son sein un président (le «Président») et, éventuellement, un secrétaire (le «Secrétaire»), qui peut ne pas être membre du Conseil.

Le Conseil se réunit par convocation de son Président ou de deux Gérants, adressée par lettre simple ou par courrier électronique, dans un délai de sept (7) jours avant la date prévue pour la réunion, aussi souvent que l'intérêt du Groupement l'exige. La convocation peut être verbale si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés.

La personne qui convoque la réunion, en fixe l'ordre du jour.

Le Président du Conseil préside les réunions. En son absence, le président de la réunion est désigné parmi les Gérants présents.

Il est établi des procès-verbaux constatant les délibérations du Conseil. Ces procès-verbaux sont tenus dans un registre spécial et signés par le président de la réunion et un Gérant.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés conformes par le Président du Conseil, deux Gérants ou un Gérant et le Secrétaire.

Le Conseil délibère valablement quel que soit le nombre de Gérants présents.

Chaque Gérant peut donner pouvoir à un autre Gérant pour le représenter à une réunion du Conseil, mais chaque Gérant ne peut recevoir plus d'une procuration. Toutefois, chaque Gérant doit participer à au moins quatre-vingt pourcent (80 %) de toutes les réunions du Conseil ainsi que des conférences téléphoniques du Conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des Gérants présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, la voix du Président de la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les membres du Conseil, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil.

Tous les membres du Conseil de Gérance peuvent participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront réputés avoir participé en personne à la réunion.

11.3. Pouvoirs

§1. Le Conseil est habilité pour entamer toute action nécessaire ou utile en vue de réaliser l'objet du Groupement, à l'exception de celles réservées à l'Assemblée Générale par la loi ainsi que par les dispositions du Contrat.

§2. Le Conseil fait régulièrement rapport à l'Assemblée Générale, organise l'expansion du Groupement, présente les budgets annuels à l'Assemblée Générale, présente les plans d'action à l'Assemblée Générale et exécute les plans d'action approuvés par l'Assemblée Générale.

Le budget annuel et le plan opérationnel seront établis afin de faciliter la mise en oeuvre effective de la stratégie et afin de coordonner les pratiques des Membres ainsi que pour mettre en oeuvre des initiatives relatives au marketing, au développement de clientèle ou aux activités de partage de connaissance.

§3. Dans les rapports avec les tiers, tout Gérant est autorisé à représenter le Groupement vis-à-vis de tous tiers, pour tout acte entrant dans l'objet du Groupement, pour autant que la valeur de cet acte ne dépasse pas le montant de cinq mille euros (€ 5.000,00.-).

Deux Gérants peuvent, conjointement, engager le Groupement dans les limites de son objet social vis-à-vis de tous tiers, en toute circonstance. Ils exercent leurs pouvoirs dans la limite de l'objet du Groupement et du Règlement Intérieur, du plan financier et du budget annuel, et sous réserve des pouvoirs réservés exclusivement à l'Assemblée Générale par les textes légaux et réglementaires ainsi que par le Contrat.

De temps à autre, les Membres peuvent limiter les pouvoirs du Conseil. Ceci peut être fait par convention ou un Règlement Intérieur signé à l'unanimité par tous les Membres, envoyé au Conseil par lettre recommandée

Le Conseil peut, sous sa responsabilité, donner une délégation de pouvoirs spéciale ou temporaire à toute personne de son choix (ci-après les «Directeurs Généraux»).

Titre IV. Assemblées Générales

Art. 12. Pouvoirs. Seule l'Assemblée Générale sera compétente pour décider de la modification du présent Contrat, de l'admission et de l'exclusion de Membres, de la dissolution du Groupement et de l'approbation des comptes d'un exercice social.

En outre, l'Assemblée Générale examine, adopte, amende ou rejette toute proposition faite par le Conseil afin de promouvoir et gérer l'alliance, coordonner et exécuter le marketing et le développement de la clientèle, d'organiser le partage de la connaissance et les activités de mobilisation, tels que proposés par le Conseil dans son plan annuel d'opération et dans son budget annuel.

Art. 13. Convocation - Tenue. Les Membres se réunissent en Assemblée Générale, qui est dénommée extraordinaire («l'Assemblée Générale Extraordinaire») lorsqu'il y a lieu de modifier les dispositions du Contrat ou pour toutes décisions à prendre par une Assemblée Générale Extraordinaire suivant les termes du Contrat, et ordinaire («l'Assemblée Générale Ordinaire») dans tous les autres cas.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Président ou un Gérant, soit de sa propre initiative, soit à la demande d'un ou plusieurs Membres. Elle peut également être convoquée, en cas d'urgence, par un mandataire désignée en justice.

En cas de liquidation, l'Assemblée Générale est convoquée par le ou les liquidateurs.

Les convocations contiennent l'ordre du jour et sont adressées aux Membres par lettre recommandée ou courrier électronique avec accusé de réception quinze (15) jours au moins avant la date prévue pour la tenue de l'Assemblée. Au besoin, tous documents fournissant davantage d'informations aux Membres doivent être joints à la convocation écrite.

Toutes les décisions collectives peuvent être prises, au choix de l'auteur de la convocation, soit par consultation écrite, par vote électronique, soit en Assemblée.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président ou, à défaut, par tout autre Gérant présent. Si la convocation n'a pas été faite par un Gérant, l'Assemblée Générale est présidée par celui du mandataire de justice ou du liquidateur qui a procédé à la convocation.

Un Membre peut donner pouvoir à un autre Membre de le représenter à l'Assemblée Générale.

Chaque Membre dispose d'une voix et, le cas échéant, des voix des Membres qu'il représente.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux, couchés sur un registre spécial et signés par le Président de séance et, le cas échéant, le Secrétaire.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés conformes par le Président ou le Secrétaire.

Art. 14. Assemblée Générale Ordinaire. Les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à une majorité des deux tiers (2/3), pour autant qu'au moins la moitié des Membres soit présente ou représentée à la première Assemblée convoquée. A la deuxième convocation, l'Assemblée décidera valablement à la même majorité que celle énoncée ci-dessus et ce, quel que soit le nombre de Membres présents.

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère sur toutes propositions de résolutions inscrites à l'ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire. En particulier, l'Assemblée Générale Ordinaire examine les comptes annuels, décide de la décharge individuelle des Gérants ainsi que de la désignation des Gérants.

L'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes d'un exercice doit être convoquée par le Conseil de Gérance afin d'être tenue dans les six mois de la clôture dudit exercice.

Art. 15. Assemblée Générale Extraordinaire. Sur première convocation, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide valablement si au moins la moitié de ses Membres sont présents ou représentés. Sur seconde convocation, l'Assemblée Générale Extraordinaire, décidera valablement quel que soit le nombre de Membres présents ou représentés.

Les décisions suivantes de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises au vote unanime de ses Membres:

- Modification de l'objet du Groupement;
- Modification de la règle «un Membre, un vote»;
- Modification des règles de tenue des Assemblées Générales et de leur majorité;
- Modification de la durée du Groupement;
- Modification de la contribution des Membres au financement du Groupement;
- Modification des autres obligations des Membres;
- Modification des droits des Membres;

Les décisions suivantes de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des trois quarts (3/4):

- Modification de toute autre disposition du présent Contrat;
- Admission et exclusion de Membres;
- Dissolution du Groupement;
- Désignation d'un ou plusieurs liquidateurs;

La révocation de Membres existants est sujette à une procédure spéciale, telle que définie à l'article 10.

Titre V. Comptes du Groupement

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes du Groupement. La comptabilité des opérations du Groupement est tenue sur une base régulière.

Le rapport sur les opérations de l'exercice, l'inventaire, les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes), sont soumis par le Conseil à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire dans le délai fixé à l'article 14.

A l'exception de l'inventaire, les documents ci-dessus sont adressés aux Membres à leur demande. L'inventaire est tenu à leur disposition, au siège du Groupement, à compter de la convocation et jusqu'au jour de la réunion de l'Assemblée Générale.

Les comptes sont établis, pour chaque exercice social, selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation, sauf si des modifications sont approuvées expressément par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Répartition - Affectation des résultats. Le Groupement ne donne pas lieu, par lui-même, à la distribution de bénéfices ou à la répartition de bénéfices ou de pertes. Les bénéfices peuvent être affectés en totalité ou en partie à un compte de réserves.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution. Le Groupement est dissous:

- Par décision de ses Membres, prise en Assemblée Générale Extraordinaire;
- Par décision judiciaire prononcée à la demande d'un Membre lorsqu'il existe entre les Membres ou des groupes de Membres une mésentente telle qu'elle empêche le fonctionnement des organes du Groupement, ou pour tout autre juste motif;
- En cas de réunion de tous les droits dans le Groupement en une seule main ou dans le cas où, à la suite du retrait ou de l'exclusion d'un ou de plusieurs Membres, le Groupement ne comprendrait plus qu'un seul Membre.

Le décès, l'incapacité, la dissolution ou la faillite d'un Membre n'entraîne pas la dissolution du Groupement qui subsiste entre les autres Membres (sauf en cas d'application de l'alinéa précédent).

Art. 20. Liquidation. Le Groupement est en liquidation dès l'instant de sa dissolution pour quelque cause que ce soit

La mention «Groupement d'intérêt économique» doit alors être suivie de la mention «en liquidation». Cette mention, ainsi que le nom des liquidateurs doivent figurer sur tous les actes et documents émanant du Groupement destinés aux tiers et notamment dans toutes lettres, factures, annonces et publications diverses

La personnalité morale du Groupement subsiste pour les besoins de la liquidation jusqu'à clôture de celle-ci.

Le ou les liquidateurs sont désignés par l'Assemblée Générale ou par la décision judiciaire qui prononce la dissolution.

A défaut de décision désignant une personne en particulier, le Conseil sera considéré comme liquidateur.

Les modalités de la liquidation sont fixées par la décision qui nomme le ou les liquidateurs. A défaut, ces modalités sont fixées par la Loi Après paiement des dettes du Groupement et des comptes courants des Membres, l'excédent d'actif est réparti entre les Membres dans les proportions fixées par la décision qui nomme les liquidateurs, en tenant compte de la contribution de chaque membre au budget du Groupement conformément à l'article 7. En cas d'insuffisance d'actif, l'excédent est supporté par les Membres de la même façon.

Titre VII. Contestations

Art. 21. Contestations. Toute contestation ou action issue de ou en relation avec le Contrat, ou le non-respect, la résiliation ou l'invalidité du Contrat, sera soumise à l'arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale par un ou plusieurs arbitres désignés conformément même Règlement. L'arbitrage aura lieu à Paris. L'arbitrage se déroulera en langue anglaise. Les Membres conviennent de respecter toute sentence arbitrale qui sera rendue.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

Assemblée général extraordinaire

Immédiatement après la constitution du Groupement, les personnes susmentionnées, étant les Membres initiaux et se considérant comme dûment convoquées, ont tenu une Assemblée Générale Extraordinaire.

Ayant tout d'abord vérifié si le Groupement était valablement constitué, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes par vote unanime:

I. Par exception à l'article 11.1. du Contrat, les Membres ont choisi de désigner seulement sept Gérants afin de réserver un poste de Gérant pour les candidats qui devraient être admis comme nouveaux Membres dans les prochains mois.

Les sociétés suivantes sont désignées comme Gérants:

1) New Deal Advisors SPA, société par actions (societa per azioni), ayant son siège social établi à Via S. Vittore Al Teatro, 3, 20123 Milan, Italie, enregistrée au Registre des Entreprises à Milan sous le numéro 07625910968, qui désigne Madame Mara Anna Rita CAVERINI comme représentant permanent;

2) JP Weber Sp. z o.o., société à responsabilité limitée (spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia), ayant son siège social établi à Rynek, 39/40, 50-102 Wrocław, Pologne, enregistrée au Registre Judiciaire national sous le numéro 0000253773, qui désigne Monsieur Mirco Stefan WEBER comme représentant permanent;

3) Forest Partners Estrada y Asociados, S.L.P., société à responsabilité limitée (sociedad limitada profesional), ayant son siège social établi à Calle Miguel Angel 21, 3^{ème} étage, 28010 Madrid, Espagne, enregistrée au Registre des Impôts sous le numéro B85173136, qui désigne Monsieur José Vicente ESTRADA ESTEBAN comme représentant permanent;

4) Financial Consulting Group LLC, société à responsabilité limitée, ayant son siège social établi à Taganskaya st. 17-27, 109147 Moscou, Russie, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro 1067759961422, qui désigne Monsieur Artem Dmitrievich SITNIKOV comme représentant permanent;

5) Eight Advisory SAS, société par actions simplifiée, ayant son siège social établi à 40, rue de Courcelles, 75008 Paris, France, enregistrée au RCS (Paris) sous le numéro 514.274.760, qui désigne Monsieur Eric DEMUYT comme représentant permanent;

6) Eight Advisory France SAS, société par actions simplifiée, ayant son siège social établi à 40, rue de Courcelles, 75008 Paris, France, enregistrée au RCS (Paris) sous le numéro 529.257.024, qui désigne Monsieur Pascal RAIDRON comme représentant permanent;

7) Eight Advisory UK, Eight Advisory UK, société privée à responsabilité limitée (private company limited by shares), ayant son siège social établi à 1, Berkley Street, W1J 8DJ Londres, Royaume-Uni, enregistrée au Registre des Entreprises (Company House) sous le numéro 09756588 qui désigne Monsieur Justin WELSTEAD comme représentant permanent.

II. Par exception à l'article 11.1. du Contrat, le terme de leur mandat expirera après l'Assemblée Générale des Membres de l'année 2018, afin de stabiliser le Groupement durant sa phase de démarrage.

III. Le siège social du Groupement est établi à 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Frais

Les dépenses, coûts, frais et charges de toute sorte qui devront être exposés par le Groupement en vue de sa formation sont estimés à approximativement à mille six cents euros (1.600.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. TCHEKEMIAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 8 mars 2016. 2LAC/2016/5071. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 mars 2016.

Référence de publication: 2016090482/717.

(160058984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Danske Fund of Funds, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné de fonds commun de placement Danske Fund of Funds du 30 mars 2016, avec date effective au 1er mars 2016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour

Danske Invest Management Company

Société Anonyme

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Luxembourg, le 8 avril 2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016090653/15.

(160059847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2016.

Eight International, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg C 125.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte de constitution reçu par son ministère pour compte de la société à responsabilité limitée "Eight international", établie et ayant son siège social au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, non encore inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mars 2016, relation: 2LAC/2016/5071,

il y a lieu de procéder aux rectifications suivantes suite à des erreurs matérielles:

IL Y LIEU DE LIRE:

Version anglaise:

THERE APPEARED:

1) New Deal Advisors SPA, joint-stock company (societa per azioni), having its registered office at Via S. Vittore Al Teatro, 3, 20123 Milano, Italia; registered with the Registrar of Companies in Milan under number 07625910968;

Object: " La société a pour objet les activités suivantes:

- activités d'assistance et de conseil aux entreprises, sociétés et organismes de tout type, italiens ou étrangers, dans les domaines économique, financier, commercial et sociétaire;

- activités d'assistance et de conseil aux entreprises, sociétés et organismes de tout type, italiens ou étrangers, dans la définition et dans l'exécution de projets à caractère opérationnel, dans la stratégie d'affaires, dans l'organisation et dans le développement des activités, dans la recherche et l'analyse de marché, dans la mesure de l'évolution des activités et dans les relations avec les tiers, ainsi que dans les acquisitions et dans les restructurations et plus en général dans les réorganisations d'entreprises;

tout cela à l'exclusion absolue de toutes activités de caractère professionnel et en tout cas réservées en vertu de la loi du 23 novembre 1935 n° 1815.

Elle pourra en outre accomplir toutes les opérations industrielles ou commerciales mobilières et immobilières, qui seront jugées nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'activité de la société - et donc pas à l'égard du public - et elle pourra aussi prendre des participations dans d'autres sociétés ayant des activités similaires ou en tout cas connexes à la sienne, à l'exclusion expresse des activités visées par les décrets législatifs italiens n° 58/1998 et n° 385/1993.»

2) JP Weber Sp. z o.o., limited liability company (spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia), having its registered office at Rynek 39/40, 50-102 Wrocław, Poland, registered with the Judiciary national Registrar under number 0000253773;

Object: "L'objet d'activité de la Société est suivant:

- 1) autre activité assistant les services financier à l'exclusion des assurances et fonds de retraite,
- 2) location et bail des machines et installations de bureau, à l'exclusion des ordinateurs,
- 3) activité liées au consulting dans le domaine de l'informatique,
- 4) activité liée au logiciel,
- 5) activité liée au Consulting dans le domaine de l'informatique,
- 6) autre activité dans le service dans le domaine des technologies d'informatique et d'ordinateur,
- 7) activité liée à la gestion des services d'informatique,
- 8) traitement des données pour la gestion et sites (hosting) et activité analogue,
- 9) activité des sites d'internet,
- 10) mise à l'état et entretien des ordinateurs et périphériques,
- 11) autre activité de service dans le domaine des technologies d'informatique et d'ordinateur,
- 12) activité de facturation et comptable; Consulting fiscal,
- 13) prospection du marché et de l'opinion du public,
- 14) relations publiques (public relation) et communication,
- 15) activité dans le domaine de l'architecture,
- 16) autre Consulting dans le domaine de l'exercice de l'activité commerciale et gestion,
- 17) activité liée à la recherche des lieux de travail et acquisition du personnel,
- 18) activité des agences du travail temporaire,
- 19) autre activité liée à l'accessibilité du personnel;
- 20) activité liée aux traductions,
- 21)... (*)»

3) Forest Partners Estrada y Asociados, S.L.P, limited liability partnership (sociedad limitada profesional), having its registered office at Calle Miguel Ángel 21, 3rd floor, 28010 Madrid, Spain, with tax identification number B85173136;

Object: Die Gesellschaft ist eine multidisziplinäre Gesellschaft mit dem Tätigkeitsbereich, der den Betriebswirten und Diplomkaufleuten eigen ist. Der Firmenzweck der Gesellschaft besteht aus der Erbringung aller Fachdienstleistungen im Zusammenhang mit dem Bereich der Wirtschaft. In diesem Sinne können die Teilhaber und Fachleute der Gesellschaft unter anderem folgenden beruflichen Tätigkeiten nachgehen:

- Beratung für die wirtschaftliche, verwalterische, finanzielle, unternehmerische, organisatorische sowie interne und externe strukturelle Leitung jeder Art von Körperschaften und Unternehmen.
- Buchführungsberatung.
- Wirtschaftliche Beratung bei An- und Verkaufsabläufen von Unternehmen, Geschäftseinheiten oder Vermögenswerten.
- Übernahme von geschäftsführenden Stellen in jeder Art von Körperschaften oder Unternehmen.
- Unterstützung bei Umstrukturierungsabläufen unter Einschluss der Mitwirkung bei der Bearbeitung von Massenentlassungsverfahren.
- Annahme der Ernennung als Konkursverwalter oder gerichtlicher Verwalter sowohl bezüglich der Gesellschafter als auch der Gesellschaft selbst im Sinne der Bestimmungen des Artikels 27 des Konkursgesetzes, geändert durch das Gesetz 38/2011 vom 10. Oktober 2011.
- Handlungen als Gutachter oder unabhängiger Experte in wirtschaftlichen Fragen.
- Bewertungen von Unternehmen und Vermögenswerten.
- Mittler- und Vermittlertätigkeit bei... (*)»

4) Financial Consulting Group LLC, limited liability Company, having its registered office at Taganskaya st. 17-27, 109147, Moscow, Russia - Alexander Minkin, registered with the Registrar of Companies under number 1067759961422;

Object: " L'objet principal de la société consiste à exercer des activités entrepreneuriales basées sur les ressources matérielles, financières et scientifiques technologiques impliqués, l'utilisation du potentiel intellectuel et commercial des personnes privées et morales, visant à obtenir des bénéfices au profit des Actionnaires de la Société ainsi qu'une satisfaction

de la demande sociale dans différents types de produits et services produits en conformité avec les types d'activités prévues par les Statuts.

Afin d'atteindre les objectifs de la Société, les activités suivantes tomberont dans le champ de la mission de la Société:

- activités dans les domaines du droit, de la comptabilité et de l'audit;
- activités dans les domaines du conseil commercial et de la gestion d'entreprises;
- médiation financière; - vente en gros;
- développement de software et conseil dans ces domaines;
- activités dans le domaine de l'IT;
- tous autres types d'activités professionnelles qui ne sont pas interdites par la législation de la Fédération de Russie.

Dans les cas qui sont envisagés par la législation de la Fédération de Russie, la Société peut se livrer à certains types d'activité uniquement sur la base d'un permis spécial (licence), l'appartenance à une entité autorégulée ou d'un certificat de compétence délivré par une entité autorégulée... (*)»

5) Eight Advisory SAS, simplified joint-stock company (société par actions simplifiée), having its registered office at 40, rue de Courcelles, 75008 Paris, France, registered with the Registrar of Companies in Paris under number 514 274 760;

"Object: La Société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger:

- la réalisation de prestations de services et de conseil financier, comptable, technique, d'audit, en stratégie, en matière opérationnelle, de management, de gestion et d'amélioration de performance, en matière de gestion de litiges, de restructuration d'entreprises, et notamment la recherche, l'analyse et l'appréciation d'opportunités, la réalisation d'études stratégiques, d'audits et d'analyse de risques;
- la réalisation de prestations d'assistance à la réalisation de ces opérations, et notamment l'assistance dans les négociations d'achat ou de vente d'entreprises, de prises de participations, d'accords financiers, commerciaux ou industriels ou d'alliances de toute nature, le recrutement et la coordination de consultants pour assister la clientèle dans des domaines de compétence spécifiques;
- la prise de participations ou de parts d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières ou immobilières par voie de création de sociétés nouvelles (y compris société en participation), d'apport, de souscription ou d'achats de titres ou de droits sociaux, fusions de sociétés, alliance ou d'association de sociétés, ou autrement;
- la prise de participations dans tout actif immobilier, financier, industriel... (*)»

6) Eight Advisory France SAS, simplified joint-stock company (société par actions simplifiée), having its registered office at 40, rue de Courcelles, 75008 Paris, France, registered with the Registrar of Companies in Paris under number 529 257 024;

Object:" La Société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger:

- la réalisation de prestations de services et de conseil financier, comptable, technique, d'audit, en stratégie, en matière opérationnelle, de management, de gestion et d'amélioration de performance, en matière de gestion de litiges, de restructuration d'entreprises, et notamment la recherche, l'analyse et l'appréciation d'opportunités, la réalisation d'études stratégiques, d'audits et d'analyse de risques;
- la réalisation de prestations d'assistance à la réalisation de ces opérations, et notamment l'assistance dans les négociations d'achat ou de vente d'entreprises, de prises de participations, d'accords financiers, commerciaux ou industriels ou d'alliances de toute nature, le recrutement et la coordination de consultants pour assister la clientèle dans des domaines de compétence spécifiques;
- la prise de participations ou de parts d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières ou immobilières par voie de création de sociétés nouvelles (y compris société en participation), d'apport, de souscription ou d'achats de titres ou de droits sociaux, fusions de sociétés, alliance ou d'association de sociétés, ou autrement;
- la prise de participations dans tout actif immobilier, financier, industriel... (*)»

7) Eight Advisory UK, private company limited by shares, having its registered office at 1 Berkeley Street (London) W1J 8DJ, UK, registered with the Company House under number 09756588,

Object: La société est dépourvue d'objet.

Version française:

ONT COMPARU:

1) New Deal Advisors SPA, société par actions (società per azioni), ayant son siège social établi à Via S. Vittore Al Teatro, 3, 20123 Milan, Italie, enregistrée au Registre des Sociétés à Milan sous le numéro 07625910968;

Objet: «La société a pour objet les activités suivantes:

- activités d'assistance et de conseil aux entreprises, sociétés et organismes de tout type, italiens ou étrangers, dans les domaines économique, financier, commercial et sociétaire;
- activités d'assistance et de conseil aux entreprises, sociétés et organismes de tout type, italiens ou étrangers, dans la définition et dans l'exécution de projets à caractère opérationnel, dans la stratégie d'affaires, dans l'organisation et dans le développement des activités, dans la recherche et l'analyse de marché, dans la mesure de l'évolution des activités et dans

les relations avec les tiers, ainsi que dans les acquisitions et dans les restructurations et plus en général dans les réorganisations d'entreprises;

tout cela à l'exclusion absolue de toutes activités de caractère professionnel et en tout cas réservées en vertu de la loi du 23 novembre 1935 n° 1815.

Elle pourra en outre accomplir toutes les opérations industrielles ou commerciales mobilières et immobilières, qui seront jugées nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'activité de la société - et donc pas à l'égard du public - et elle pourra aussi prendre des participations dans d'autres sociétés ayant des activités similaires ou en tout cas connexes à la sienne, à l'exclusion expresse des activités visées par les décrets législatifs italiens n° 58/1998 et n° 385/1993.»

2) IP Weber Sp. z o.o., société à responsabilité limitée (spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia), ayant son siège social établi à Rynek, 39/40, 50-102 Wrocław, Pologne, enregistrée au Registre Judiciaire national sous le numéro 0000253773;

Objet: «L'objet d'activité de la Société est suivant:

- 1) autre activité assistant les services financier à l'exclusion des assurances et fonds de retraite,
- 2) location et bail des machines et installations de bureau, à l'exclusion des ordinateurs, 3) activité liées au consulting dans le domaine de l'informatique,
- 4) activité liée au logiciel,
- 5) activité liée au consulting dans le domaine de l'informatique,
- 6) autre activité dans le service dans le domaine des technologies d'informatique et d'ordinateur,
- 7) activité liée à la gestion des services d'informatique,
- 8) traitement des données pour la gestion et sites (hosting) et activité analogue,
- 9) activité des sites d'internet,
- 10) mise à l'état et entretien des ordinateurs et périphériques,
- 11) autre activité de service dans le domaine des technologies d'informatique et d'ordinateur,
- 12) activité de facturation et comptable; consulting fiscal,
- 13) prospection du marché et de l'opinion du public,
- 14) relations publiques (public relation) et communication,
- 15) activité dans le domaine de l'architecture,
- 16) autre Consulting dans le domaine de l'exercice de l'activité commerciale et gestion,
- 17) activité liée à la recherche des lieux de travail et acquisition du personnel,
- 18) activité des agences du travail temporaire,
- 19) autre activité liée à l'accessibilité du personnel;
- 20) activité liée aux traductions,
- 21)... (*)»

3) Forest Partners Estrada y Asociados, S.LP, société à responsabilité limitée (sociedad limitada profesional), ayant son siège social établi à Calle Miguel Angel 21, 3^{ème} étage, 28010 Madrid, Espagne, numéro d'identification fiscale B85173136;

Objet: «Die Gesellschaft ist eine multidisziplinäre Gesellschaft mit dem Tätigkeitsbereich, der den Betriebswirten und Diplomkaufleuten eigen ist Der Firmenzweck der Gesellschaft besteht aus der Erbringung aller Fachdienstleistungen im Zusammenhang mit dem Bereich der Wirtschaft. In diesem Sinne können die Teilhaber und Fachleute der Gesellschaft unter anderem folgenden beruflichen Tätigkeiten nachgehen:

- Beratung für die wirtschaftliche, verwalterische, finanzielle, unternehmerische, organisatorische sowie interne und externe strukturelle Leitung jeder Art von Körperschaften und Unternehmen.
- Buchführungsberatung.
- Wirtschaftliche Beratung bei An- und Verkaufsabläufen von Unternehmen, Geschäftseinheiten oder Vermögenswerten.
- Übernahme von geschäftsführenden Stellen in jeder Art von Körperschaften oder Unternehmen.
- Unterstützung bei Umstrukturierungsabläufen unter Einschluss der Mitwirkung bei der Bearbeitung von Massenentlassungsverfahren.
- Annahme der Ernennung als Konkursverwalter oder gerichtlicher Verwalter sowohl bezüglich der Gesellschafter als auch der Gesellschaft selbst im Sinne der Bestimmungen des Artikels 27 des Konkursgesetzes, geändert durch das Gesetz 38/2011 vom 10. Oktober 2011.
- Handlungen als Gutachter oder unabhängiger Experte in wirtschaftlichen Fragen.
- Bewertungen von Unternehmen und Vermögenswerten.
- Mittler- und Vermittlertätigkeit bei... (*)»

4) Financial Consulting Group LLC, société à responsabilité limitée, ayant son siège social établi à Taganskaya st. 17-27, 109147 Moscou, Russie, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro 1067759961422;

Objet: «L'objet principal de la société consiste à exercer des activités entrepreneuriales basées sur les ressources matérielles, financières et scientifiques technologiques impliqués, l'utilisation du potentiel intellectuel et commercial des personnes privées et morales, visant à obtenir des bénéfices au profit des Actionnaires de la Société ainsi qu'une satisfaction de la demande sociale dans différents types de produits et services produits en conformité avec les types d'activités prévus par les Statuts.

Afin d'atteindre les objectifs de la Société, les activités suivantes tomberont dans le champ de la mission de la Société:

- activités dans les domaines du droit, de la comptabilité et de l'audit;
- activités dans les domaines du conseil commercial et de la gestion d'entreprises;
- médiation financière;
- vente en gros;
- développement de software et conseil dans ces domaines;
- activités dans le domaine de l'IT;
- tous autres types d'activités professionnelles qui ne sont pas interdites par la législation de la Fédération de Russie.

Dans les cas qui sont envisagés par la législation de la Fédération de Russie, la Société peut se livrer à certains types d'activité uniquement sur la base d'un permis spécial (licence), l'appartenance à une entité autoréglée ou d'un certificat de compétence délivré par une entité autoréglée... (*)»

5) Eight Advisory SAS, société par actions simplifiée, ayant son siège social établi à 40, rue de Courcelles, 75008 Paris, France, enregistrée au RCS (Paris) sous le numéro 514.274.760;

«Objet: La Société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger:

- la réalisation de prestations de services et de conseil financier, comptable, technique, d'audit, en stratégie, en matière opérationnelle, de management, de gestion et d'amélioration de performance, en matière de gestion de litiges, de restructuration d'entreprises, et notamment la recherche, l'analyse et l'appréciation d'opportunités, la réalisation d'études stratégiques, d'audits et d'analyse de risques;

- la réalisation de prestations d'assistance à la réalisation de ces opérations, et notamment l'assistance dans les négociations d'achat ou de vente d'entreprises, de prises de participations, d'accords financiers, commerciaux ou industriels ou d'alliances de toute nature, le recrutement et la coordination de consultants pour assister la clientèle dans des domaines de compétence spécifiques;

- la prise de participations ou de parts d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières ou immobilières par voie de création de sociétés nouvelles (y compris société en participation), d'apport, de souscription ou d'achats de titres ou de droits sociaux, fusions de sociétés, alliance ou d'association de sociétés, ou autrement;

- la prise de participations dans tout actif immobilier, financier, industriel... (*)»

6) Eight Advisory France SAS, société par actions simplifiée, ayant son siège social établi à 40, rue de Courcelles, 75008 Paris, France, enregistrée au RCS (Paris) sous le numéro 529.257.024;

«Objet: La Société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger:

- la réalisation de prestations de services et de conseil financier, comptable, technique, d'audit, en stratégie, en matière opérationnelle, de management, de gestion et d'amélioration de performance, en matière de gestion de litiges, de restructuration d'entreprises, et notamment la recherche, l'analyse et l'appréciation d'opportunités, la réalisation d'études stratégiques, d'audits et d'analyse de risques;

- la réalisation de prestations d'assistance à la réalisation de ces opérations, et notamment l'assistance dans les négociations d'achat ou de vente d'entreprises, de prises de participations, d'accords financiers, commerciaux ou industriels ou d'alliances de toute nature, le recrutement et la coordination de consultants pour assister la clientèle dans des domaines de compétence spécifiques;

- la prise de participations ou de parts d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières ou immobilières par voie de création de sociétés nouvelles (y compris société en participation), d'apport, de souscription ou d'achats de titres ou de droits sociaux, fusions de sociétés, alliance ou d'association de sociétés, ou autrement;

- la prise de participations dans tout actif immobilier, financier, industriel... (*)»

7) Eight Advisory UK, société privée à responsabilité limitée (private company limited by shares), ayant son siège social établi à 1, Berkley Street, WD 8DJ Londres, Royaume-Uni, enregistrée au Registre des Sociétés (Company House) sous le numéro 09756588,

Objet: dépourvue d'objet social

AU LIEU DE:

Version anglaise:

THEREAPPEARED:

1) New Deal Advisors SPA, joint-stock company (societa per azioni), having its registered office at Via S. Vittore Al Teatro, 3, 20123 Milano, Italia; registered with the Registrar of Companies in Milan under number 07625910968;

2) JP Weber Sp. z o.o., limited liability company (spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia), having its registered office at Rynek 39/40, 50 -102 Wroclaw, Poland, registered with the Judiciary national Registrar under number 0000253773;

3) Forest Partners Estrada y Asociados, S.L.P, limited liability partnership (sociedad limitada profesional), having its registered office at Calle Miguel Ángel 21, 3rd floor, 28010 Madrid, Spain, with tax identification number B85173136;

4) Financial Consulting Group LLC, limited liability company, having its registered office at Taganskaya st. 17-27, 109147, Moscow, Russia - Alexander Minkin, registered with the Registrar of Companies under number 1067759961422;

5) Eight Advisory SAS, simplified joint-stock company (société par actions simplifiée), having its registered office at 40, rue de Courcelles, 75008 Paris, France, registered with the Registrar of Companies in Paris under number 514 274 760;

6) Eight Advisory France SAS, simplified joint-stock company (société par actions simplifiée), having its registered office at 40, rue de Courcelles, 75008 Paris, France, registered with the Registrar of Companies in Paris under number 529 257 024;

7) Eight Advisory UK, private company limited by shares, having its registered office at 1 Berkeley Street (London) W1J 8DJ, UK, registered with the Company House under number 09756588,

Version française:

ONT COMPARU:

1) New Deal Advisors SPA, société par actions (societa per azioni), ayant son siège social établi à Via S. Vittore Al Teatro, 3, 20123 Milan, Italie, enregistrée au Registre des Sociétés à Milan sous le numéro 07625910968;

2) JP Weber Sp. z o.o., société à responsabilité limitée (spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia), ayant son siège social établi à Rynek, 39/40, 50-102 Wroclaw, Pologne, enregistrée au Registre Judiciaire national sous le numéro 0000253773;

3) Forest Partners Estrada y Asociados, S.L.P, société à responsabilité limitée (sociedad limitada profesional), ayant son siège social établi à Calle Miguel Angel 21, 3^{ème} étage, 28010 Madrid, Espagne, numéro d'identification fiscale B85173136;

4) Financial Consulting Group LLC, société à responsabilité limitée, ayant son siège social établi à Taganskaya st. 17-27, 109147 Moscou, Russie, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro 1067759961422;

5) Eight Advisory SAS, société par actions simplifiée, ayant son siège social établi à 40, rue de Courcelles, 75008 Paris, France, enregistrée au RCS (Paris) sous le numéro 514.274.760;

6) Eight Advisory France SAS, société par actions simplifiée, ayant son siège social établi à 40, rue de Courcelles, 75008 Paris, France, enregistrée au RCS (Paris) sous le numéro 529.257.024;

7) Eight Advisory UK, société privée à responsabilité limitée (private company limited by shares), ayant son siège social établi à 1, Berkley Street, W1J 8DJ Londres, Royaume-Uni, enregistrée au Registre des Sociétés (Company House) sous le numéro 09756588,

IL Y LIEU DE LIRE:

Version anglaise:

Art. 3. Name. The Grouping exists under the name of «8 - Eight International». In all deeds and documents issued by the Grouping to third parties in respect of operations duly approved by the Board of Managers in accordance with article 12 of the Contract, and intended to third parties, this name will always be preceded or immediately followed by the words Economic Interest Grouping or by the abbreviation GIE, the precise indication of the Grouping's registered office, as well as the words «Trade and Company Register» or the initials «R.C.S.» followed by its registration number.

Version française:

Art. 3. Dénomination. Le Groupement existe sous la dénomination de «8 - Eight international». Dans tous les actes et documents émanant du Groupement destinés aux tiers lors d'opérations dûment approuvées par le Conseil de Gérance en application de l'article 12 du Contrat, cette dénomination devra toujours être précédée ou suivie immédiatement des mots «Groupement d'Intérêt Economique» ou du sigle «GIE», de l'indication précise du siège social du Groupement, des mots «registre de commerce et des sociétés» ou des initiales «RCS» suivis du numéro d'immatriculation.

AU LIEU DE:

Art. 3. Name. The Grouping exists under the name of «Eight International». In all deeds and documents issued by the Grouping to third parties in respect of operations duly approved by the Board of Managers in accordance with article 12 of the Contract, and intended to third parties, this name will always be preceded or immediately followed by the words Economic interest Grouping or by the abbreviation GIE, the precise indication of the Grouping's registered office, as well as the words «Trade and Company Register» or the initials «R.C.S.» followed by its registration number.

Version française:

Art. 3. Dénomination. Le Groupement existe sous la dénomination de «Eight International». Dans tous les actes et documents émanant du Groupement destinés aux tiers lors d'opérations dûment approuvées par le Conseil de Gérance en

application de l'article 12 du Contrat, cette dénomination devra toujours être précédée ou suivie immédiatement des mots «Groupement d'Intérêt Economique» ou du sigle «GIE», de l'indication précise du siège social du Groupement, des mots «registre de commerce et des sociétés» ou des initiales «RCS» suivis du numéro d'immatriculation.

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 06 avril 2016. Relation: 2LAC/2016/7352. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Yvette THILL.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016090483/311.

(160058984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Pulsar (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 53.010.

Im Jahre zweitausendsechzehn, am neunzehnten Februar.

Vor dem Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg

fand eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre von "PULSAR (LUX)" (die "Gesellschaft"), mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, gegründet unter der Bezeichnung „Valorinvest“ gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Edmond Schroeder, Notar mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, am 5. Dezember 1995, welche im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (das "Mémorial") C, Nummer 2 vom 2. Januar 1996 veröffentlicht wurde, statt. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde des amtierenden Notars am 10. Juli 2015, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 2435 vom 9. September 2015.

Die Versammlung fand unter dem Vorsitz von Herrn Régis Galiotto, Notarsekretär, geschäftsansässig in Luxemburg, statt.

Der Vorsitzende bestimmte zum Protokollführer und die Versammlung ernannte zum Stimmzähler Herr Ludovic Gavatz, Beamter, geschäftsansässig in Luxemburg.

Nachdem das Büro auf diese Weise gebildet wurde, wurde folgendes festgestellt:

I.- Die anwesenden und vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, die von den Aktionären, von den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, vom Vorstand der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde, wird dem vorliegenden Protokoll zum Zwecke der Einreichung beim Handels- und Gesellschaftsregister als Anlage beigefügt.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden dem vorliegenden Protokoll ebenfalls als Anlage beigefügt.

II.- Da alle Aktien der Gesellschaft als Namensaktien ausgegeben sind, wurde gegenwärtige Versammlung einberufen durch Einberufungen per Einschreiben an alle Aktionäre am 12. Januar 2016.

Der Beschluss der Tagesordnung benötigt keine Mindestanwesenheitspflicht des Aktienkapitals der Gesellschaft und kann rechtsgültig durch eine einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen angenommen werden.

III.- Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 89.234,342 sich im Umlauf befindenden Aktien, 46.614 Aktien anwesend oder vertreten sind und die gegenwärtige Generalversammlung rechtsgültig zusammengesetzt ist. Sie kann demgemäß über den in der Tagesordnung aufgeführten Punkt abstimmen.

IV.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

Beschluss, auf Basis des Verschmelzungsplans und ab dem Verschmelzungstermin am 26. Februar 2016, der Verschmelzung von PULSAR (LUX) - VALORINVEST FUND, dem letzten Teilfonds der Gesellschaft in die Anteilsklasse E des GLOBAL VALUE QUANT SELECTION FUND, einem Teilfonds des Quant Selection Fund, einem Organismus für gemeinsame Anlagen nach dem Liechtensteinischen Gesetz vom 28. Juni 2011 über bestimmte Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren (das "Gesetz von 2011") in der Rechtsform der Treuhänderschaft, verwaltet durch die Ahead Wealth Solutions AG mit Geschäftssitz in der Austrasse 15, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, Handelsregister - Nummer FL-0002.273.796-4, als Konsequenz dessen die Gesellschaft aufgelöst wird.

Alsdann fasst die Versammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Erster und einziger Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Verschmelzung, auf Basis des Verschmelzungsplans und ab dem Verschmelzungstermin am 26. Februar 2016, von PULSAR (LUX) - VALORINVEST FUND, dem letzten Teilfonds der Gesellschaft nach Anteilsklasse E des GLOBAL VALUE QUANT SELECTION FUND, einem Teilfonds von Quant Selection Fund, ein Organismus für gemeinsame Anlagen nach dem Gesetz von 2011 in der Rechtsform der Treuhänderschaft, verwaltet

durch die Ahead Wealth Solutions AG mit Geschäftssitz an der Austrasse 15, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, Handelsregister - Nummer FL-0002.273.796-4.

Nach Artikel 66(4) des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen hält der unterzeichnende Notar den 26. Februar 2016 als den effektiven Verschmelzungstermin der Verschmelzung von PULSAR (LUX) - VALORINVEST FUND nach Anteilsklasse E des GLOBAL VALUE QUANT SELECTION FUND, einem Teilfonds des Quant Selection Fund, einem Organismus für gemeinsame Anlagen nach dem Gesetz von 2011 in der Rechtsform der Treuhänderschaft, verwaltet durch die Ahead Wealth Solutions AG mit Geschäftssitz an der Austrasse 15, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, Handelsregister - Nummer FL-0002.273.796-4 fest, infolge dessen die Gesellschaft aufgelöst wird. Alle Bücher und Aufzeichnungen der Gesellschaft werden für einen Zeitraum von fünf Jahren nach dem Verschmelzungsdatum am ehemaligen Gesellschaftssitz auf 11, rue Aldringen, L-1118 Luxemburg, aufbewahrt.

Als Konsequenz dessen die Gesellschaft aufgelöst wird.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit demammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. GALIOTTO, L. GAVATZ und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 février 2016. Relation: 1LAC/2016/6552. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 20. April 2016.

Référence de publication: 2016095478/68.

(160065311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

CCA Life Settlements, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.701.

Le règlement de gestion de CCA Life Settlements Fund FCP-SIF modifié au 5 avril 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112383/10.

(160085851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

UBS (Lux) Structured Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.286.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-eighth of April.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of UBS (Lux) Structured SICAV (hereafter the "Company"), a société d'investissement à capital variable with registered office at 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 101286), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed drawn on June 14, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 649 of June 25, 2004.

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on June 11, 2013, published in the Mémorial number 2113 of August 30, 2013.

The Meeting was chaired by Ms. Norma CHRISTMANN, professionally residing in 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer Ms. Manuelle KRAUSS, professionally residing in 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution and liquidation of the Company;

2. Appointment of UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. as liquidator of the Company (the "Liquidator"), represented by Mr Axel Keufen, subject to approval of the CSSF, for a liquidation fee of EUR 10,000.- and determination of its powers;

3. Appointment of Ernst & Young S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, as independent auditor on the liquidation of the Company;

4. Authorization of the portfolio managers of the Company to deviate from the respective investment policy/restrictions mentioned in the sales prospectus of the Company as well as to keep all the assets in cash in the context of the liquidation process;

5. Instruction of the Liquidator to pay the liquidation costs and effect payment of liquidation proceeds in cash;

6. Miscellaneous.

III.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the shareholders present (if any), the proxies of the represented shareholders, the bureau of the Meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV.- That, pursuant to the attendance list, the whole share capital of the Company is represented in this Meeting, that the shareholders have been informed of the agenda prior to this Meeting and consent to waive the convening requirements, and that therefore this Meeting can validly deliberate.

Then the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve and put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Meeting resolves to appoint UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., represented by Mr Axel KEUFEN, having its registered office in 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as liquidator (the "Liquidator") with the broadest powers determined by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The Liquidator will be entitled to perform the deeds and operations provided for in article 145 of the 1915 Law without any special authorisation of the general meeting of shareholders in the situations where this authorisation would be required.

The Liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Company.

The Liquidator is authorised, under his responsibility, to delegate, with regard to special and determined operations, to one or more proxy holders, such part of its authorities and for such duration as he may determine.

The Meeting resolves that the Liquidator shall be entitled to remuneration of EUR 10,000.

Third resolution

The Meeting resolves to appoint Ernst & Young S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, as liquidation auditor of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to allow the portfolio managers of the Company to waive the investment policy/restrictions mentioned in the prospectus of the Company as well as to keep all the assets in cash, in the context of the liquidation process.

Fifth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to pay the liquidation costs and effect payment of liquidation proceeds in cash.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: N. CHRISTMANN, M. KRAUSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/14496. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016114039/75.

(160086636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

OCM Luxembourg Olivers Yard Apart-Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 179.166.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 7 avril 2016

Il résulte des dites résolutions:

L'associé a élu PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, dont le siège social est situé 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, comme réviseur d'entreprise avec effet au 30 mars 2016 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 avril 2016.

Référence de publication: 2016090303/15.

(160058422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

R.G. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7340 Heisdorf, 2, rue de la Forêt Verte.
R.C.S. Luxembourg B 191.473.

En vertu d'une convention sous seing privé datée du 28 septembre 2015, les associées de la société R.G. SARL, ont décidé de redistribuer le parts de la façon qui suit:

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

Monsieur Teixeira Ribeiro José Manuel	34 parts
Monsieur Goncalves Cordeiro Pedro Alexandre	27 parts
Monsieur Antunes Carreira De Almeida Hugo Alexandre	33 parts

Pour extrait conforme

Goncalves Cordeiro Pedro / Antunes Carreira De Almeida Hugo Alexandre / Teixeira Ribeiro José Manuel

Référence de publication: 2016090336/16.

(160058791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

R.G. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7340 Heisdorf, 2, rue de la Forêt Verte.
R.C.S. Luxembourg B 191.473.

En date du 31 janvier 2016, sous seing privé, Madame Teixeira Céline à décider de donner sa démission en tant que gérant technique de la société et cela à partir du 1^{er} février 2016.

Madame Teixeira Céline donne les 6 parts sociales à monsieur Goncalves Cordeiro Pedro Alexandre.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2016090337/13.

(160058791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

R.G. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7340 Heisdorf, 2, rue de la Forêt Verte.
R.C.S. Luxembourg B 191.473.

Il déroule d'une assemblée extraordinaire sous seing privé le 28 septembre 2015 Monsieur Teixeira Ribeiro José Manuel, demeurant à L-4973 Dippach, 107C, route de Luxembourg et Monsieur Goncalves Cordeiro Pedro Alexandre demeurant à L-1145 Luxembourg, 6, rue de Aubépines ont décidé de nommer Monsieur Antunes Carreira De Almeida Hugo Alexandre, résident au 57, rue de la Libération L-3511 Dudelange en tant que gérant Technique de la société mentionné sous rubrique.

Pour extrait conforme
Goncalves Cordeiro Pedro

Référence de publication: 2016090338/15.

(160058791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Rational Asset Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 197.805.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 6 avril 2016

L'assemblée générale annuelle a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de Mme Johanna Strömqvist, Mr Erik Edholm and Mr Jonas-Petter von Martens. Tous les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- Madame Johanna Strömqvist avec adresse professionnelle à
- 13 Jakobsbergsgatan, SE-11187 Stockholm
- Monsieur Erik Edholm avec adresse professionnelle à 13 Jakobsbergsgatan, SE-11187 Stockholm
- Monsieur Jonas-Petter von Martens avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4 rue Peternelchen
- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg en vue de l'année financière se terminant le 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016090339/18.

(160059119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Rational Asset Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 197.805.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016090340/10.

(160059120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Raiffeisen Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 90.283.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RAIFFEISEN VIE S.A.

Référence de publication: 2016090345/10.

(160058786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

REF V Darwin Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 204.897.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 5 avril 2016 que l'associé unique de la Société, à savoir REF V Darwin Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204860, a transféré l'intégralité des parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit mille cent (1.100) parts sociales ordinaires, mille cent (1.100) parts sociales de classe A, mille cent (1.100) parts sociales de classe B, mille cent (1.100) parts sociales de classe C, mille cent (1.100) parts sociales de classe D, mille cent (1.100) parts sociales de classe E, mille cent (1.100) parts sociales de classe F, mille cent (1.100) parts sociales de classe G, mille cent (1.100) parts sociales de classe H et mille cent (1.100) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, à REF V Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social situé au

46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 203650.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REF V Darwin Finance S.à r.l.

Référence de publication: 2016090349/21.

(160058267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Rich Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8076 Bertrange, 6A, An Ditert.

R.C.S. Luxembourg B 111.700.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg le 25 mars 2016 de l'acceptation de la démission de la société Andreas Management Services S.à r.l. en tant que gérant unique de la Société.

En lieu et place, l'Assemblée ratifie la nomination de Mr Francesco BISCARINI, demeurant professionnellement à 18-24, rue Michel Rodange. L-2432 Luxembourg en tant que nouveau gérant unique avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 mars 2016.

Référence de publication: 2016090350/15.

(160058540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

S.G. Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 122.474.

—
Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement de la dénomination sociale de l'administrateur suivant:

- la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (B 149.718), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, comme représentant permanent, porte dorénavant la dénomination SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A., en abrégé SITS S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G. INVESTISSEMENT S.A.

Référence de publication: 2016090358/15.

(160058544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Sensient Technologies Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 63.680.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sensient Technologies Luxembourg Sàrl

Référence de publication: 2016090359/10.

(160059094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Sequoia IDF Asset Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.989.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2016.
Maître Léonie GRETHEN
Notaire

Référence de publication: 2016090360/12.

(160058449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Société de Participations Immobilières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 154.131.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Société de Participations Immobilières S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016090366/11.

(160059106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Sonae Sierra Brazil B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.462.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 31 mars 2016 que les associés ont accepté la démission de M. Adrian Ford Perrins, en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 31 mars 2016.

Il résulte des mêmes résolutions que la personne suivante a été nommée gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- M. José Edmundo Medina Barroso de Figueiredo, demeurant à 124, Rua Professor Mota Pinto, 4100-354 Porto, Portugal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2016090369/17.

(160058935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Southern Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.096.

—
Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 15 février 2016

1. ratification de la cooptation de Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, né le 11.05.1971 à Hautmont (France), demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Christian FRANCOIS;

2. acceptation de la démission de Madame Stéphanie Colleaux de son mandat d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration avec effet au 22 septembre 2015.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2016090390/15.

(160058937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Southern Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.096.

—
Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 15 février 2016

1. ratification de la cooptation de Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, né le 11.05.1971 à Hautmont (France), demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Christian FRANCOIS;

2. acceptation de la démission de Madame Stéphanie Colleaux de son mandat d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration avec effet au 22 septembre 2015.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2016090391/15.

(160058938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Société Civile Finances Azur, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg E 1.498.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille seize, le vingt-trois mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Oussamah LABABEDI, homme d'affaires retraité, né à Damas, Syrie, le 25 juillet 1935, demeurant immeuble 206, rue n°4, Blata, Deek el Mehdi, Metn- Liban,

ici représenté par Mme Maria Helena GONCALVES, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit sa déclaration et constatation:

a) Que la société civile "SOCIETE CIVILE FINANCES AZUR", établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 1498, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations n° 163 du 3 avril 1997, dont les statuts ont été modifiés par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 mars 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations n° 457 du 30 avril 2004

b) Qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé en date du 26 février 2016, Monsieur Rida LABABEDI, business manager banking, né à Manchester (Grande-Bretagne), le 13 décembre 1971, demeurant au 15, boulevard Louis II, 154 Monte Carlo Star, MC-98000 Monaco, a cédé sa part d'intérêt à Monsieur Oussamah LABABEDI, préqualifié, lequel dernier est devenu associé unique de la Société.

c) Que cette cession de part a été approuvée par l'associée unique conformément à l'article 7 des statuts et qu'elle la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

d) Que le fonds social est fixé à deux mille cinq euros (2.500,- EUR), divisé en cent (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

e). Que le comparant est devenu le seul et unique associé et il prononce la dissolution de la Société et sa mise en liquidation.

f) Que l'Associé unique déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

g) Que l'Associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.

h) Que l'Associé unique est investie de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société, impayé ou inconnu à ce jour.

i) Que l'Associé unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés.

Il constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

j) Que la société n'est propriétaire d'aucun immeuble au Grand-Duché de Luxembourg.

k) Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour l'exécution de son mandat.

l) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et la comparante, en tant qu'Associé, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Maria Helena GONCALVES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 mars 2016. Relation GAC/2016/2530. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016090384/62.

(160058392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

STAR s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2152 Luxembourg, 28, rue A.F. Van der Meulen.

R.C.S. Luxembourg B 19.968.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 06 avril 2016 que:

L'assemblée décide que le nombre de gérants de la société soit fixé à 3.

Les personnes suivantes sont nommées pour une durée indéterminée en tant que Gérants de la Société:

- Madame Shahin Nourani, née à Yazd (Iran) le 25 avril 2016, et résident au 29 route de Mamer, L-8277 Holzem, et

- Madame Leyli Khub Mohadjer, née à Tehran (Iran), le 29 octobre 1974, et résident au 2, rue Nelson Mandela, L-8097 Strassen,

- Monsieur Weda Khoub Mohadjer, né à Clausthal Zellerfeld (Allemagne), le 06 septembre 1969, et résident au 28, rue AF Van der Meulen, L-2152 Luxembourg.

La Société peut être engagée en toutes circonstances par la signature d'un seul gérant avec les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016090395/19.

(160058453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

South Business Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 181.928.

Monsieur Frédéric J.H.P. TONUS, né le 21 novembre 1973 à Rocourt (Belgique), demeurant à 7A, Juddegaass, L-8281 Kehlen, démissionne de son poste de gérant de la Société.

Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Référence de publication: 2016090372/10.

(160058983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Ilaex Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.593.

L'an deux mil seize, le trente mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Maurizio GIROMETTI, actionnaire, né le 18 mars 1955 à Piacenza (Italie), demeurant à Via Giovanni Cam-
pesio 48, I-29121 Piacenza (Italie)

ici représenté par Madame Lucie MUSZYNSKI, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procu-
ration donnée sous seing privé en date du 11 mars 2016;

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrument, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles, aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Qu'il est devenu le seul et l'unique actionnaire de la société ILAEX ASSETS S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Lu-
xembourg sous le numéro B 191.593 (ci-après dénommée la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 24 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3706 du 4 décembre 2014; Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date;

- que le capital social de la Société s'élève à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que le comparant, précité, est le seul propriétaire de toutes les actions et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que le comparant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 décembre 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière de du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 décembre 2015 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L- 1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués à mille cent soixante-treize euros et quatorze cents (1.173,14 EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lucie Muszynski, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 avril 2016. Relation: EAC/2016/8010. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 06 avril 2016.

Référence de publication: 2016090188/57.

(160059019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

**Travelsify S.A., Société Anonyme,
(anc. Ithaca S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 204.718.

L'an deux mille seize, le huit avril

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ITHACA S.A.», établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 mars 2016, non encore publiée au Mémorial C, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 204.718, (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Anthony THILLMANY, employé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Melissa ALTENHOVEN, employée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que l'intégralité du capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) est dûment représentée à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées par les comparants.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la raison sociale en TRAVELSIFY S.A.;
2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société;
3. Extension de l'objet social;
4. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;
5. Modification de la valeur nominale au montant de 10 euros par action au lieu de 100 euros par action;
6. Augmentation de capital à concurrence de EUR 9 950 (neuf mille neuf cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31 000 (trente et un mille euros) au montant de EUR 40 950 (quarante mille neuf cent cinquante euros) par un apport en espèces de nouveaux actionnaires et par la création et l'émission de 995 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, lesquelles seront toutes souscrites, en rémunération de l'apport ci-avant renseigné, par les nouveaux actionnaires, actions investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, les nouveaux actionnaires apportent également un montant de EUR 439 790 (quatre cent trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix euros).- libéré en espèces qui sera affecté à un compte prime d'émission.
7. Ajout d'un capital autorisé;
8. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société;
9. Démission des administrateurs en fonction;
10. Nomination des nouveaux administrateurs;
11. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la modification de la raison sociale de la société de «ITHACA S.A.» en «TRAVELSIFY S.A.».

Deuxième résolution:

En conséquence de la première résolution, l'assemblée générale décide la modification de l'article 1^{er} des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de "TRAVELSIFY S.A." (ensuite, indiquée la "Société").»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide l'ajout du développement, de la création, de la production, de l'acquisition, de l'assemblage, de l'intégration, de la diffusion et de la distribution de données, visuels, programmes informatiques, de tous supports, dispositifs, équipements et installations relevant des technologies présentes et à venir de la communication et de l'information, pour son propre compte ou pour des tiers dans le domaine du voyage ou de la publicité, ainsi que toutes activités de recherche, d'assistance et de conseil y relatives à son objet social.

Quatrième résolution:

En conséquence de la troisième résolution, l'assemblée générale décide la modification de l'article 4 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet le développement, la création, la production, l'acquisition, l'assemblage, l'intégration, la diffusion et la distribution de données, visuels, programmes informatiques, de tous supports, dispositifs, équipements et installations relevant des technologies présentes et à venir de la communication et de l'information, pour son propre compte ou pour des tiers dans le domaine du voyage ou de la publicité, ainsi que toutes activités de recherche, d'assistance et de conseil y relatives.

En outre, la Société peut exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

La Société peut effectuer des prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties, des sûretés ou de toute autre manière et sous quelque forme que ce soit.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La Société peut également, directement ou par l'intermédiaire de filiales, succursales et/ou bureaux situés au Luxembourg ou à l'étranger, créer, enregistrer, exploiter, détenir, investir dans, promouvoir, transférer, vendre, acquérir, sous-traiter, concéder une licence ou un droit d'utilisation sur tout ou partie d'un droit de propriété intellectuelle (et entre autres, mais sans s'y limiter, sur un logiciel, un logo, une marque commerciale, un nom commercial, un droit d'auteur, un brevet ou tout autre droit dérivé d'un logiciel, logo, marque commerciale, nom commercial, droit d'auteur, brevet) de quelque façon que ce soit et selon les termes et conditions que la Société considérera utiles.

La Société peut réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, liées directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.»

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la valeur nominale des actions d'un montant de cent euros (EUR 100,-) par action à un montant de dix euros (EUR 10,-) par action, de sorte que le capital social de la société, d'un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), sera désormais représenté par trois mille cents (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf mille neuf cent cinquante euros (EUR 9.950,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à quarante mille neuf cent cinquante euros (EUR 40.950,-) par la création et l'émission de neuf cent quatre-vingt-quinze (995) nouvelles actions nominatives d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire et à libérer entièrement moyennant un apport en numéraire.

L'assemblée générale a constaté la renonciation, par les actionnaires existants, de leur droit de souscription préférentiel.

Suite à quoi l'assemblée générale décide d'admettre à la souscription et à la libération:

- de quatre cent quarante-deux (442) actions nouvelles, Monsieur René BELTJENS,
- de deux cent vingt-deux (222) actions nouvelles, Monsieur Pascal RAKOVSKY,
- de trois cent trente-et-une (331) actions nouvelles, la société civile dénommée «Six Trip, société civile»;

Tous trois étant ici représentés par Monsieur Anthony THILLMANY, préqualifié, en vertu de procurations lui données sous seing privé.

Lesquelles procurations après avoir été signées "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeureront annexées aux présentes pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Le prix total de souscription est de quatre cent quarante-neuf mille sept cent quarante euros (EUR 449.740,-), dont neuf mille neuf cent cinquante euros (EUR 9.950,-) sont alloués au capital social et quatre cent trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix euros (EUR 439.790,-) sont alloués à la prime d'émission.

Le montant de quatre cent quarante-neuf mille sept cent quarante euros (EUR 449.740,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Septième résolution:

L'assemblée générale décide ensuite l'instauration d'un capital autorisé dont le montant sera plafonné à un million d'euros (EUR 1.000.000,-),

cette délégation de pouvoirs faite au conseil d'administration ne sera valable que pour 5 années à compter de la date de la présente assemblée générale.

Huitième résolution:

Suite aux cinquième, sixième et septième résolutions, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à quarante mille neuf cent cinquante euros (EUR 40.950,-), représenté par quatre mille quatre-vingt-quinze (4.095) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le Conseil d'Administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant sous les mêmes conditions que pour les modifications de statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à compter du 8 avril 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

Neuvième résolution:

L'assemblée générale constate la démission des Administrateurs actuellement en fonctions et leur accorde bonne et valable quittance pour le mandat effectué jusqu'à ce jour.

Dixième résolution:

L'assemblée générale nomme aux fonctions d'administrateurs de la société, pour une durée de six années expirant après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2021:

- Madame Alexandra FERNANDEZ RAMOS, née le 8 janvier 1977 à Watermael-Boitsfort (Belgique), demeurant à L-2221 Luxembourg, 297, Rue de Neudorf,

- Monsieur Bruno CHAUVAT, né le 28 janvier 1963 à Choisy-le-Roi (France), demeurant à L-2118 Luxembourg, 33, Allée Pierre de Mansfeld,

- la société à responsabilité limitée dénommée «TMT Consulting S.à r.l.», ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 102.556,

représentée par son représentant permanent Madame Carine BACK, née le 2 septembre 1965 à Messancy (Belgique), demeurant à B-6780 Buvange, 23, Rue des Calvaires,

- Monsieur Pascal RAKOVSKY, né le 7 juillet 1959 à Paris (France), demeurant à L-8220 Mamer, 10, Rue du Commerce,

- Monsieur Olivier REMACLE, né le 15 juin 1970 à Messancy (Belgique), demeurant à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la Société et sont estimés approximativement à deux mille cent cinquante euros (EUR 2.150,-).

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Anthony Thillmany, Melissa Altenhoven, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 avril 2016. Relation: EAC/2016/8453. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 08 avril 2016.

Référence de publication: 2016090194/188.

(160058997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Mandarin Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 119.240.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 1er avril 2016, que:

- Le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé de la société Deloitte Audit S.à r.l., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2016.

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Alex Schmitt, Monsieur Carlo Francesco Lodovico Viola, Monsieur Yayun Zhang, Monsieur Jun Lu, Monsieur Enrico Ricotta, Monsieur Alberto Forchielli et Monsieur Fabio Alberto Roversi Monaco ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2017.

- Monsieur Fabio Alberto Roversi Monaco a été renommé Président du Conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2017.

- L'adresse de Monsieur Enrico Ricotta est désormais Corso di Porta Nuova 3, I-20121 Milan.

Luxembourg, le 8 avril 2016.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016090237/22.

(160058890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

HayFin DLF (Europe) Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.620.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse du siège social de l'associé unique de la Société est la suivante: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HayFin DLF (Europe) Luxco 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016090136/13.

(160058516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

HayFin DLF (Europe) Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.665.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse du siège social de l'associé unique de la Société est la suivante: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HayFin DLF (Europe) Luxco 3 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016090137/13.

(160058520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Erkaso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 205.195.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the thirty-first of March.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Peder Fredriksson, managing director, residing at Flat 8, Laurie House, 16, Airlie Gardens, London, W8 7AW, Great Britain.

The appearing person is here represented by Peggy Simon, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on March 24, 2016.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The corporation may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The corporation may carry out its object directly or indirectly for itself or for the account of third parties, alone or in association, by making any operation which it deems useful for the attainment or development of its object or the object of corporations in which it has participations.

The corporation may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of “Erkaso S.à r.l.”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each, all subscribed and fully paid-up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company in direct proportion the number of shares in existence and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the manager or the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company or officer may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2016.

Subscription - Payment

All the one thousand, two hundred and fifty (1,250) shares have been subscribed by Mr. Peder Fredriksson, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at three (3).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- *Category A Manager:*

- Mr. Peder Fredriksson, managing director, residing at Flat 8, Laurie House, 16, Airlie Gardens, London, W8 7AW, Great Britain.

- *Category B Managers:*

- Mrs. Bérénice Kunnari, employee, residing professionally at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, and
- LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 79.709.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le trente-et-un mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Peder Fredriksson, administrateur de sociétés, demeurant à Flat 8, Laurie House, 16, Airlie Gardens, Londres, W8 7AW, Royaume-Uni.

Lequel comparant est représenté par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2016.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Erkaso S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société directement proportionnel au nombre de parts sociales existantes et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social.

La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés à l'assemblée générale des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Toutes les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Peder Fredriksson, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (EUR 1.100.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à trois (3).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérant de catégorie A:*

Monsieur Peder Fredriksson, administrateur de sociétés, demeurant à Flat 8, Laurie House, 16, Airlie Gardens, Londres, W8 7AW, Royaume-Uni.

- *Gérants de catégorie B:*

- Madame Bérénice Kunnari, employée, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, et

- LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 avril 2016. Relation: GAC/2016/2664. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 avril 2016.

Référence de publication: 2016090067/488.

(160058656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Evergreen II - SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place François-Joseph-Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 192.902.

Der Verwaltungsrat der Evergreen II SICAV-FIS bestätigt die Berufsadresse der Verwaltungsratsmitglieder Frau Bohnen und Herr Johannsen wie folgt:

Peter Johannsen

2, Place François-Joseph Dargent

L-1413 Luxemburg

Anja-Isabel Bohnen

4, Rue Jean Monnet

L-2180 Luxemburg

Für den Verwaltungsrat

Im Auftrag WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Zentralverwaltung

Référence de publication: 2016090073/18.

(160059048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Triton III LuxCo 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 151.887.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie A de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant de catégorie A

Andreas Neugebauer, gérant de catégorie A

Matthew Crill, gérant de catégorie B

Mukul Sharma, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III Luxco 5 S.à r.l.

Référence de publication: 2016090414/23.

(160058490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Triton III LuxCo 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 155.491.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 30 mars 2016, ont décidé, avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Thomas Sonnenberg et Michiel Kramer en tant que gérants de la Société

2 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie A de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur John David Sutherland, demeurant professionnellement 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg

- Monsieur Andreas Neugebauer, demeurant professionnellement 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

John David Sutherland, gérant de catégorie A

Andreas Neugebauer, gérant de catégorie A

Matthew Crill, gérant de catégorie B

Mukul Sharma, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III Luxco 7 S.à r.l.

Référence de publication: 2016090415/23.

(160058488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Talerion Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 98.327.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires tenue de manière extraordinaire le 08 Février 2016:

1) L'Assemblée prend acte de la dénonciation du siège social anciennement établi pour la société au 15, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, et décide de fixer le nouveau siège social de la société au 05, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat;

2) L'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur de la Société, avec effet immédiat, pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2021:
- Monsieur Jvan Andrea BONTOGNALI, né le 20 Novembre 1968 à Faïdo, Suisse, et demeurant professionnellement au 11, Via Canonica, CH-6901 Lugano, Suisse.

3) L'Assemblée décide de nommer au poste de Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat, pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2021:
- La société REVISORA S.A. (R.C.S. Luxembourg B 145.505), ayant son siège social au 60, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TALERION HOLDING S.A.

Référence de publication: 2016090420/22.

(160058620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Talerion Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 98.327.

Extrait des décisions prises par l'Administrateur Unique le 8 Février 2016:

1) Le Conseil d'Administration décide, en conformité à l'Article 42 de la loi du 10 août 1915, modifié par la loi du 28 juillet 2014, de nommer à la fonction de nouveau Dépositaire des Titres au Porteur de la Société, avec effet immédiat:

- Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg, (RCS Luxembourg B 145.508), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TALERION HOLDING S.A.

Référence de publication: 2016090421/14.

(160058632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

TCP Publishing Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 155.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCP Publishing Holdco S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016090423/11.

(160058899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Tecmesse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 93.163.

L'Administrateur-Délégué décide de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle: 2 Rue Wilson, L-2732 Luxembourg à sa nouvelle adresse: 33 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016090424/13.

(160058549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Telindus, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2016.

Référence de publication: 2016090426/10.

(160059058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Thya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.878.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 5 avril 2016 pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2014

Les mandats des administrateurs:

- M. Jean Bernard ZEIMET demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,
- Monsieur Etienne Gillet demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,
- La société @conseils SARL, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, registre de commerce B 79.257.

Ont été prolongés jusqu'à l'Assemblée annuelle de 2021.

Le mandat du commissaire aux comptes;

- READ SARL, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri

a été prolongé jusqu'à l'Assemblée annuelle de 2021.

Référence de publication: 2016090427/18.

(160059127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

Hutchison Whamboa Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 151.364.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés.

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016086603/13.

(160054089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

Immo Traders, Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 102.078.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016083639/10.

(160050907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

TSC Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.956.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 2016.

Référence de publication: 2016085018/10.

(160052402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Aquila Capital Renewables Feeder Fund III S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 205.366.

—
STATUTS

Auszug aus dem Gründungsvertrag

- Bezeichnung der Gesellschaft/Firmenname: Aquila Capital Renewables Feeder Fund III S.C.S.

- Rechtsform: Société en commandite simple

- Sitz der Gesellschaft: 5, Heienhaff, L - 1736 Senningerberg

- Zweck der Gesellschaft: Gesellschaftszweck ist gemeinsames Investieren von verfügbaren Mitteln in nicht börsennotierte Beteiligungen und kapitalähnliche Anlagen und Instrumente (inklusive untergeordnete Forderungen und Darlehen mit Gewinnbeteiligungen) oder andere gesellschaftsrechtliche Finanzierungsinstrumente wie Gesellschafterdarlehen und daneben in liquide Vermögenswerte zum Vorteil der Gesellschafter. Die Gesellschaft wird in den Zielfonds direkt oder indirekt investieren.

Die Gesellschaft darf alle Handlungen und Transaktionen durchführen, welche sich als hilfreich darstellen, das Ziel der Gesellschaft zu erfüllen und im Einklang mit dem luxemburgischen Recht stehen.

Die Gesellschaft darf nur kurzlaufende Darlehen aufnehmen, welche maximal 10 % der Kapitalzusage der Gesellschafter betragen dürfen und marktüblich sind. Langfristige Fremdkapitalaufnahmen sind nicht zulässig. Die derivativen Instrumente dürfen nur zum Zwecke der Risikoabsicherung genutzt werden.

- *Gesellschafter:*

Alceda Directors S.à r.l., société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 5, Heienhaff, L -1736 Senningerberg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg unter der Nummer B 132.765, Gesellschaftskapital: 12.500 EUR (Komplementär/associé commandité)

- *Geschäftsführer:*

Alceda Directors S.à r.l., société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 5, Heienhaff, L -1736 Senningerberg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg unter der Nummer B 132.765, Gesellschaftskapital: 12.500 EUR (Komplementär/associé commandité)

Einzelvertretungsbefugnis

- Gründungsdatum: 06. April 2016 - Begrenzte Dauer bis zum 06. April 2036.

Der Gesellschaft

Alceda Directors S.à r.l.

Référence de publication: 2016093044/34.

(160062599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2016.
